

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XXXVII

LEVIS — FEVRIER 1931

No 2

---

### CHARLES BERTHELOT

---

Charles Berthelot, le premier de cette famille qui passa dans la Nouvelle-France, arriva à Québec dans l'automne de 1726. Il était fils de Denis Berthelot, marchand-épiciier, de la paroisse de Saint-Étienne du Mont, à Paris, et de Marguerite de Saint-Saulieu.

Le jeune homme n'était pas venu ici avec l'intention de s'établir dans la Nouvelle-France. Son père qui, d'après ce que nous pouvons voir, était un marchand assez à l'aise, l'avait confié à un de ses amis, M. Vaillant, marchand, de Paris, qui se rendait à Québec pour ses affaires, "afin de lui faire voir le pays et l'instruire du commerce."

A Québec, pendant que le sieur Vaillant s'occupait de ses affaires, le jeune Berthelot sortait dans les familles. Il connut Thérèse Roussel, fille du chirurgien Thimothé Roussel. Les jeunes gens décidèrent aussitôt de s'épouser. Les bancs avaient été placés à l'église, le contrat de mariage avait même été passé par le notaire de la Cetière, lorsque l'intendant Dupuy eut vent de l'affaire. Berthelot était encore mineur et n'avait apporté avec lui ni extrait baptistaire ni le consentement écrit de son père pour contracter mariage.

L'intendant Dupuy, qui n'entendait pas badinage sur l'observation des lois, défendit formellement "à tous notaires et ecclésiastiques de prêter leur ministère au mariage projeté d'entre le sieur Berthelot avec la Delle

Roussel." Son ordonnance est en date du 6 février 1727. Comme cette pièce donne certains renseignements sur la famille Berthelot, nous la reproduisons ici :

" Claude Thomas Dupuy, etc.

" Ayant été instruit d'un contrat de mariage passé par monsieur de La Cettière, notaire en cette ville de Québec, entre le nommé Berthelot, fils d'un marchand de Paris, arrivé l'automne dernier en cette colonie en compagnie du sieur Vaillant, marchand de cette dite ville, lequel sieur Vaillant, nous vint trouver ces jours passés et nous dit qu'à l'occasion de la recherche qui se faisait par le dit Berthelot de la demoiselle Roussel, fille, pour l'épouser, et de quelques difficultés que le curé de la paroisse apportait à les marier, faute par le dit Berthelot de rapporter son extrait baptistaire et le consentement de son père, actuellement vivant, ils se seraient retirés par devant monsieur l'évêque de Québec, qui leur avait dit de nous venir trouver et que, sur les difficultés qui se présentaient, il s'en rapporterait à ce que nous penserions.

" Sur quoi nous avons demandé au dit Vaillant ce qu'était le jeune homme ; il nous a dit qu'il était fils du sieur Berthelot, marchand-épiciier, établi et demeurant à Paris, rue du Petit-Pont, proche la rue de la Bucherie et vis-à-vis la rue de la Huchette ; qu'étant en relation d'affaires avec le père de ce jeune homme, il l'avait prié d'amener avec lui son fils en Canada, pour lui faire voir le pays et l'instruire du commerce, lui disant aussi que s'il se trouvait en Canada une occasion de le marier, qu'il la lui ménagéât, et qu'il lui servit de père, en quoi il avait compris qu'il pouvait ici donner au mariage de ce jeune homme le même consentement que le père y eut pu donner lui-même ; nous lui avons demandé de plus s'il avait au moins quelque lettre et quelque écrit qui pût assurer la volonté du père ; mais nous ayant répondu qu'il n'en avait aucun, nous lui avons déclaré que son témoignage ne suffisait pas, et que les ordonnances défendaient de prouver par témoins et autrement que par écrit de leur main ou devant notaire les consentements des pères et mères en tel cas requis, et que nous en parlerions à mon

dit sieur l'évêque, avec lequel étant convenus depuis de l'impossibilité et de la conséquence pour les parties intéressées d'accomplir, quant à présent, ce mariage ; nous avons cependant entendu dire que l'intention des parties était de passer outre au dit mariage, ce que voulant prévenir et faire sur cela aux parties intéressées les remontrances nécessaires, lesquelles sont de notre devoir, et dont les édits et ordonnances chargent notre honneur et notre conscience, quand nous sommes avertis de ce qui se passe :

“ Nous avons fait venir pardevant nous la mère de la Demoiselle avec la Demoiselle, sa fille, et séparément le dit sieur Berthelot, auxquels ayant représenté les défenses qui étaient faites aux ecclésiastiques de marier des fils de famille, sans avoir leur extrait baptistaire et sans voir le consentement des pères et mères des dits enfants, les peines d'exhérédation prononcées contre les dits enfants au sujet de tels mariages, la perte des effets civiles et de tous les droits stipulés pour l'un et pour l'autre des conjoints dans le contrat de mariage ;

“ Nous les avons de plus engagés, pour les persuader davantage, de prendre sur cela la lecture des ordonnances de nos rois, que nous leur avons présentées, mais n'ayant pas voulu se rendre de leur part et ayant de la nôtre une juste crainte qu'ils ne fassent quelque chose contre les règles, et qui soit préjudiciable tant aux parents de la fille recherchée, dont l'intention est de pourvoir solidement la dite fille, qu'aux enfants qui en pourraient naître, comme aussi au jeune homme, lequel ne se dit âgé que de vingt à vingt-un ans, quoiqu'il paraisse en avoir beaucoup moins, et que n'étant arrivé ici que depuis six mois n'y a fait encore aucun commencement de fortune, et n'a apporté avec lui ni le consentement de son père ni son extrait baptistaire, omission qui ne donne pas lieu de penser que le père ait, ainsi qu'on le dit, consenti verbalement au mariage de son fils, et autrement que sous la condition qu'on lui en écrirait avant que d'en résoudre et en arrêter aucun.

“ C'est par ces considérations et à l'effet que les pères ne perdent pas le droit qu'ils ont sur leurs enfants,

que la fortune des particuliers qui s'établissent en ce pays soit stable et assurée ; que les enfants qui y naissent et qui peupleront la colonie aient un état certain et avantageux, comme aussi pour prévenir les conséquences et les inconvénients qu'un pareil exemple porterait sur les gens de condition et sur les fils de famille, lesquels peuvent compter sur la fortune de leurs pères et mères, et pour ne pas détourner les pères de famille de l'Ancienne France d'envoyer leurs enfants s'établir et commercer en ce pays, que nous nous croyons obligé de déclarer et d'intimer à l'une et à l'autre des parties intéressées, ensemble aux parents de la dite Demoiselle en parlant à sa mère, aux notaires qui y pourraient contribuer, et aux ecclésiastiques qui pourront être sur ce requis, qu'ils aient à ne point passer outre ou prêter leur ministère au dit mariage, jusqu'à ce que les parties et parents aient écrit au père du dit mineur, et en aient reçu le consentement par écrit. Mandons, etc.

“ Fait et donné en notre hôtel, à Québec, le six février, mil sept cent vingt-sept. ”

(Signé) Dupuy (1)

Le jeune Berthelot écrivit à son père par les premiers vaisseaux qui partirent pour la France au printemps de 1727. L'autorisation paternelle attendue avec tant d'impatience arriva à la fin de l'été, et le mariage eut lieu le 26 septembre 1727.

Disons ici que l'intendant Dupuy fut vertement blâmé par le ministre pour avoir empêché le jeune Berthelot d'épouser Mlle Roussel.

Charles Berthelot avait des dispositions remarquables pour le commerce. Probablement aidé aussi par les capitaux que lui fournit son père, il ne tarda pas à devenir un des principaux négociants de Québec.

Le 3 octobre 1748, Charles Berthelot achetait des héritiers de feu Louis Rouer d'Artigny, en son vivant conseiller au Conseil Supérieur, savoir Augustin Rouer de Villeray, Benjamin Rouer de Villeray, enseigne en pied dans les troupes du détachement de la marine, Hector

(1) Ordonnances des Intendants.

Rouer d'Artigny, enseigne en pied dans les troupes du détachement de la marine, Geneviève Rouer de Villeray, épouse de Louis-Joseph Lambert, et Angélique Rouer de Villeray, épouse de Denir Rousseau, " une pièce de terre nommé vulgairement la *Grande Prairie* laquelle contient cinq arpents, trois perches, neuf pieds sur le chemin de la Grande-Allée, et cinq arpents, huit perches, quinze pieds du côté qui regarde le nord, du côté du sud-ouest joignant le terrain des Dames Ursulines sept arpents, deux perches, quatorze pieds, et de l'autre côté au nord-est quatre arpents le long du terrain de madame de Morville ensuite un arpent une perche et demi le long du terrain des Dames de l'Hôtel-Dieu de Québec. "

M. Berthelot paya son acquisition 5200 livres. Les héritiers de Villeray n'en reçurent pas une grosse part puisque sur ces 5200 livres ils en devaient 3265 à la fabrique Notre-Dame de Québec (1).

À l'automne de 1758, M. Berthelot décidait de passer en France. Le 6 octobre 1758, il constituait sa femme sa procuratrice générale et spéciale, pour tout le temps que durerait son absence du pays. Il lui donnait pouvoir " de régir, gouverner et administrer tous leurs biens et affaires actuelles et qui leur pourraient ci-après survenir sans exception aucune de quelque nature que ce puisse être, recevoir toutes les sommes qui leur sont dues et le seront ci-après par billets, obligations, sentences et arrêts et aussi par comptes courants, loyers, fermages, arrérages de rentes, constituts, etc, etc. Madame Berthelot recevait enfin pouvoir de faire tout ce qu'elle voudrait des affaires de son mari (2).

M. Berthelot ne revint jamais dans la Nouvelle-France. D'après la tradition de la famille il serait mort à Saint-Denis, près Paris, vers 1780.

Une chose certaine c'est qu'il vivait encore en 1779 puisque à la date du 19 janvier 1779 nous le voyons passer un acte de partage avec son fils Charles devant les notaires Maigret et Duprez, à Paris.

(1) Acte de J.-C. Panet, 3 octobre 1748.

(2) Acte de Claude Barolet, 6 octobre 1758.

Madame Berthelot était décédée à Québec le 14 novembre 1767, à l'âge de 63 ans.

De leur mariage étaient nés onze enfants :

1° Catherine-Joseph Berthelot née à Québec le 21 juillet 1729. Décédée à Lorette le 21 juillet 1730.

2° Charles-Louis Berthelot né à Québec le 29 octobre 1730. Décédé à Lorette le 22 janvier 1731.

3° Charles Berthelot né à Québec le 8 novembre 1731. Il épousa, à Québec, le 18 octobre 1763, Geneviève Channazars, et décéda à Saint-Henri de Mascouche le 29 mars 1803. Il avait eu plusieurs enfants.

4° Louis-Stanislas Berthelot né à Québec le 25 janvier 1733. Décédé au même endroit le 8 octobre 1733.

5° François-Charles Berthelot né à Québec le 1er septembre 1734. Décédé avant le 22 juillet 1771.

6° Marie-Anne Berthelot née à Québec le 2 octobre 1735. Mariée, à Québec, le 16 janvier 1764, à Guillaume Dubarry, chirurgien.

7° Joseph-Ignace Berthelot né à Québec le 11 février 1737. En 1770, il résidait à Bordeaux, en France. Le 6 mai 1770, par acte passé devant MM. Duguay et Rideaux, notaires à Bordeaux, il donnait procuration à ses frères et soeurs pour vendre certaines propriétés.

8° Michel-Amable Berthelot d'Artigny, né à Québec le 10 août 1738. Avocat. Notaire. Juge des Plaidoyers Communs. Député. Décédé à Québec le 10 mai 1815. Il avait épousé Marie-Angélique Bazin, et eut trois enfants : A. Michel Berthelot, notaire ; B. Pierre Berthelot ; C. Amable Berthelot. Le fameux antiquaire.

9° Marie-Louise Berthelot née à Québec le 14 août 1739. Décédée au même endroit le 7 août 1814.

10° Adrien-Régis Berthelot né à Québec le 16 décembre 1740. Décédé à Sainte-Geneviève le 24 octobre 1813. Auteur des Berthelot de la région de Montréal.

11° Louis-Balthazard Berthelot né à Québec le 7 octobre 1742.

L'acte de notoriété suivant reçu devant les notaires Deschenaux et Planté à Québec, le 28 février 1791, nous apprend de quelle manière M. Berthelot perdit la vie :

“Aujourd'hui, le vingt-huitième jour de février de l'année mil sept cent quatre-vingt-onze est comparu en

personne devant les notaires publics en la province de Québec résidants à Québec soussignés sieur François Girard, navigateur, natif de cette ville et paroisse de Québec où il réside actuellement, lequel a déclaré, attesté et affirmé es mains des dits notairés soussignés à tous qu'il appartiendra avoir parfaitement connu Louis-Balthazard Berthelot qui était marié aux Cailles Saint-Louis et était établi sur l'île de Sainte-Lucie, lequel était fils du sieur Charles Berthelot, vivant négociant à Québec, qu'il a connu l'épouse du dit sieur Louis-Balthazard Berthelot qui avec lui était venu s'établir à Sainte-Lucie où le comparant les a connus tous deux. Que la dite épouse du dit sieur Louis-Balthazard Berthelot est décédée à Sainte-Lucie sans laisser aucun enfant, qu'il a vu le dit sieur Louis-Balthazard Berthelot après le décès de la dite dame son épouse et qu'il n'a point convolé en secondes nocces ; que l'année mil sept cent soixante dix-huit vers le mois de février étant en la dite île Sainte-Lucie et avec le dit sieur Louis-Balthazard Berthelot avec le sieur Papin Baronet s'embarquer dans un bateau corsaire, lequel bateau étant en mer entre les îles la Grosse Ilette et la Martinique ou Souffrira sauta en l'air sous les yeux du dit comparant et que tout l'équipage périt dans cet accident sans que personne de l'endroit où était le déposant put leur porter secours et que le dit sieur Louis-Balthazard Berthelot est péri dans cet accident de laquelle déclaration M. Michel-Amable Berthelot d'Artigny, avocat, frère du dit feu sieur Louis-Balthazar Berthelot a requis acte à lui octroyé pour lui servir et à tous autres qu'il appartiendra et valoir ce que de raison. Et ajouté le dit comparant qu'il a pleine connaissance que dès le lendemain de cet accident le procureur du Roi de l'endroit s'empara des biens du dit feu sieur Louis-Balthazard Berthelot ; qu'il y a environ quinze mois qu'il a été à Sainte-Lucie en dernier lieu et qu'il a vu une négresse nommée Suzanne qui appartient à la succession du dit feu sieur Berthelot laquelle pria le comparant d'informer les parents de son maître de la mort de son dit maître ”

(1). P.-G. R.

(1) Acte de Deschenaux, notaire à Québec, 28 février 1791.

MARGUILLIERS A N.-D.-DE-MONTREAL

Dans les derniers jours du mois de mai 1676, l'évêque de Québec faisait sa visite pastorale à Montréal.

Sur les instructions de l'évêque, monsieur Perot, curé de Notre-Dame, inscrivit dans le registre des délibérations le document suivant :

Extrait des Registres du Secrétariat de L'Euesché de Québec.

François par La Grâce de Dieu et du St. Siège Apostolique Euesque de Petrée, vicaire Apostolique en la Nouvelle France.

Sur ce quj nous a Esté représenté que plusieurs difficultés et inconuénies se trouuoient en L'Election des Marguilliers de L'Eglise de Nôtre dame de Québec à Rajson que tout Le peuple estoit publiquement inuité et admjs po. delibérer à lad. Election. *Nous auons ordonné* et ordonnons par ces présentes que dors enauant l'Election des nouveaux Marguilliers de lad. Eglise se fera par ceux quj sont en charge et par les Anciens, quj pour Ce suiet seront aduertis de se trouver à l'assemblée, ou à la pluralité des Voix et par suffrages Secret on Eslira vn nouveau Marguillier, *Voulons* aussy que la présente Ordonnance soit Insérée au Registre desd. Elections; donné à Québec en nôtre demeure ordinaire ce Cinqe décembre Mil Six Cent soixte.

Signé Francheville (avec paraphe)

L'ordonnance, d'abord adressée à l'église de Québec, s'appliquait également à Montréal où elle venait d'être promulguée et devait être mise à exécution. Et de fait, l'évêque la sanctionna officiellement. Le dernier jour de mai, avait lieu l'élection d'un nouveau marguillier dans la personne de François Poingnet (il signait pourgnet), et sous la présidence de l'évêque.

L'acte y dit que : " L'Election à la pluralité des Voix a esté faite sujuant & conformément à l'ordonnance de Mond. Seigneur inscrite cy dessus ; " lequel acte d'élection, signé par les curé et marguilliers, anciens et nouveaux, est aussi signé par " françois premier euesque De Québec. "

Depuis l'année 1676 jusqu'à aujourd'hui, les marguilliers de N.-D.-de-Montréal, anciens et nouveaux, seuls et sans le concours du peuple, ont nommé le nouveau marguillier, reçu l'audition des comptes et administré les affaires de la fabrique.

O. LAPALICE

---

### ACTES DE PRISES DE POSSESSION

---

A l'instar de M. P.-G. Roy qui a publié dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1921-22, pp. 39 à 88, divers actes de prises de possession conservés dans les archives de Québec, nous faisons connaître, de temps à autre, les documents de cette espèce qui sont à Montréal et que nous relevons au cours de recherches spéciales, de la rédaction ou de la réfection des répertoires absents ou incomplets des actes notariés.

Dans le *Bulletin* de 1926, p. 13, nous avons reproduit le texte de l'acte de prise de possession de l'évêché de Montréal, par Mgr L.-J. Lartigue; plus tard, en 1927, p. 246, nous avons fourni le texte de la plaque de prise de possession, en 1749, du territoire arrosé par la rivière Vénangue ou Venango, en Pensylvanie, E. U.

Cette fois, nous reproduisons les intitulés de cinq actes de prises de possession dans l'ancien gouvernement de Montréal.

La première, la plus importante sans doute, fut la prise de possession de la seigneurie de l'île de Montréal, par les Messieurs de Saint-Sulpice qui succédaient à la Société.

— 1663, 18 août. (Basset) Acte de prise de possession de l'île de Montréal, du 18 août 1663.

— L'abbé Gabriel Souart, procureur du Séminaire en vertu du contrat de donation du 9 mars 1663, requiert le gouverneur de Maisonneuve de vouloir mettre le Séminaire de Montréal en la possession de la propriété de la dite île.

— 1694, 2 décembre (Adhémar) — Prise de possession de la cure de Lachine par M. Pierre Rémy, prêtre de Saint-Sulpice.

— 1694, 9 décembre. (Adhémar) — François Dollier de Casson, supérieur du Séminaire, pourvu par Mgr l'évêque de

Québec de la cure de Ville-Marie le 3 août dernier, aurait prié M. Pierre Remy, un des prêtres du séminaire, de se transporter dans la dite église avec le notaire soussigné et là, mettre led. sieur Dollier en possession "réelle, actuelle et corporelle" de la dite cure.

— 1695, 25 janvier. (Adhémar) — Prise de possession de la cure de la Pointe-aux-Trembles par messire Claude le Breton, prêtre du Séminaire de S. Sulpice.

— 1707, 14 juillet. (Raimbault) — Prise de possession de la cure de Repentigny par messire Leonard Chaigneau, prêtre de S. Sulpice.

E.-Z. MASSICOTTE

---

ACTE DE NAISSANCE DE JEAN-BAPTISTE-ANNE-  
AUGUSTIN DE NOYAN

---

Lan mil sept cent trente huit, le quatorze de janvier nous pretre capucin Missrs apostolique, vicaire général de *Mssgr* de Quebec; avons batisé un fils né le douze du meme mois, et de la même année a minuit, de légitime mariage, de Messir Gille-Augustin de Noyan, Ecuyer, major de la nouvelle orléans, et de dame Jeanne Faucon du Manoir, ses pere et mere, a eu pour parain, Messieur Jean Baptiste de Bienville, chevalier de l'ordre militaire de St Louis Gouverneur de la province de la Louisiane, et pour maraine, dame Anne Mergevy de Valmon qui lui ont donné le nom de Jean Baptiste, Anne, Augustin, et ont signé avec nous, et autres témoins soussignés, le jour et an que dessus f. Mathias ptre Cap. Vic. gnal. étoient signé, Bienville, Mergevy, Loubois, Noyan, Le Breton, de Levy, Mombrede,

Nous pretre capucin superieur de la mission du même ordre a la nouvelle Orleans, certifions l'extrait cy dessus veritable, et conforme à son original, et avoir été tiré des registres de batême de la susditte paroisse par le Rd père Mathias, faisant fonction de curé, et signé de sa propre main; en foi de quoy nous avons donné le présent fait apposer le sceau de notre office, et signé, a la nouvelle orléans le vingt de mars mil sept cent quarante huit.

Extrait des registres de bateme de la paroisse St Louis de la Nouvelle Orleans province de la Louissiane.

L. Charles Sup.

## LES EVENEMENTS DE 1837 DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC : CAUSES DIRECTES ET INDI- RECTES

De 1812 à 1840, le Bas-Canada a traversé une période de mécontentement. Cette crise s'est dénouée par une courte guerre civile dite rébellion. Quelles étaient les causes de ce malaise? Quelles ont été les causes directes ou indirectes de la rébellion? C'est ce que nous avons à examiner.

1° Les griefs des Canadiens: la question constitutionnelle.

Les griefs des Canadiens étaient surtout d'ordre politique. Depuis 1791, la province de Québec avait une constitution. L'Angleterre la lui avait octroyée. Elle comportait, cette constitution, un gouverneur, un conseil exécutif correspondant à un conseil des ministres, un conseil législatif ou chambre haute, une chambre d'assemblée ou chambre des députés. Les deux conseils étaient nommés par la Couronne (le conseil législatif à vie); la chambre d'assemblée était élue par le peuple.

Mais l'Angleterre ne respectait ni l'esprit, ni la lettre de la constitution. De cette "charte fondamentale des libertés canadiennes", elle avait réussi à faire un instrument de despotisme. Les dispositions essentielles de la constitution, elle les violait. En 1831, John Neilson, député de Québec—qu'il ne faut pas confondre avec Wolfred Nelson—disait à Tocqueville: "l'Amérique du Nord appartient désormais tout entière à la race anglaise: la fortune a prononcé."

Tout était combiné pour annihiler au point de vue politique l'élément français. En 1828, sur 27 membres du Conseil Législatif, 18 étaient fonctionnaires; 4 seulement étaient Canadiens-français. En 1835, 15 conseillers sur 23 étaient nés dans la Grande-Bretagne.

Les deux Conseils étaient tenus par un petit groupe de familles anglaises auquel s'étaient rallié quelques représentants de l'ancienne noblesse canadienne. Cette oligarchie constituait ce que l'on appelait le "family compact". Le Conseil Législatif, toujours du parti du gouvernement, appuyait toutes les mesures proposées par lui, même les plus hostiles aux Canadiens.

Exclus des Conseils, ceux-ci l'étaient aussi en fait des fonctions publiques. En 1834, sur 204 fonctionnaires 47 seulement étaient Canadiens-français: et c'était les moins rétribués. Gouverné par les Anglais, le Canada devait également être administré par eux. La Chambre d'Assemblée essayait vainement de faire reconnaître ses prérogatives en matière de finances. Elle avait le droit de consentir l'impôt. On lui refusait tout contrôle des deniers publics. A partir de 1820, la crise devient aiguë (question des subsides). Les gouverneurs veulent que la liste civile — c'est-à-dire les fonds affectés aux traitements des fonctionnaires publics — fussent votés en bloc et d'une façon permanente, une fois pour toutes. En 1821, lord Dalhousie demanda qu'elle fut votée pour la vie du Roi. La Chambre refusa.

Le conflit se prolongea. En 1833, l'Assemblée vota une loi de finances qui supprimait ou diminuait certains articles du budget et réduisait les crédits demandés par le gouverneur. Le Conseil législatif rejeta cette loi.

Au printemps de 1837, lord John Russell, au nom du ministère anglais, fit passer une loi qui autorisait le gouverneur du Bas-Canada à payer les fonctionnaires et à acquitter les dépenses publiques en dehors de tout vote de la Législature.

D'autres griefs paraissent moins justifiés. Les Canadiens se plaignaient du discrédit jeté sur leur langue. Cependant, en 1835, lord Gosford, gouverneur, répondit à la Chambre en français d'abord, et en anglais, seulement ensuite.

Les excès du ministère ainsi que des gouverneurs anglais, provoquèrent un redoublement d'agitation. L'opposition, d'abord uniquement parlementaire, se manifestait aussi, depuis une dizaine d'années, en dehors du Parlement. Ces deux mouvements doivent être séparés.

2° L'opposition constitutionnelle: le parti de la Réforme.

Les hommes politiques canadiens, dont certains étaient d'excellents juristes, avaient entrepris de battre l'Angleterre avec ses propres armes. Grands admirateurs de la constitution britannique, ils réclamaient, à leur profit, l'application de ses principes. Grâce à eux, la Province de Québec se trouve être la première colonie anglaise qui ait réclamé légale-

ment son droit à l'autonomie. Ce sont les principes posés par eux qui seront plus tard adoptés dans tous les Dominions.

L'exposé des vœux canadiens est contenu dans les fameuses 92 Résolutions votées en 1834 par la Chambre d'Assemblée, texte d'ailleurs diffus et très mal rédigé. Ce que réclamaient les hommes politiques de Québec peut se résumer d'un mot: un gouvernement responsable. Ils voulaient un Conseil Législatif élu et non plus nommé — des ministres responsables devant la Chambre — et le contrôle des finances. Contrôle qui devait s'exercer de deux manières: l'annualité du budget, la spécialité des crédits. L'annualité du budget: c'est-à-dire qu'il est voté tous les ans pour l'année suivante. La spécialité des crédits; c'est-à-dire que la loi de finance qui fixe le budget est votée article par article: elle affecte en détail les recettes qu'elle vote aux dépenses qu'elle autorise, de telle sorte que le pouvoir exécutif n'en puisse faire un autre emploi (d'après Esmein, *Éléments de droit constitutionnel*).

Telles étaient les revendications des réformistes. Louis-Joseph Papineau, député depuis 1810, orateur (président) de la Chambre d'Assemblée depuis 1815, fut leur porte-parole jusqu'au jour où il se laissa entraîner par les partis extrêmes (1837).

3° L'agitation extra-parlementaire: les Jeunes Canadiens.

Un parti beaucoup plus avancé s'était en effet constitué dans la province de Québec: le parti des jeunes Canadiens ou Patriotes. Jeunes, ils l'étaient en effet pour la plupart. Patriotes, ils ne l'étaient pas moins. Mais ils étaient aussi anticléricaux et démocrates.

On peut assigner une date à la naissance du parti: 1827, année de l'apparition de la *Minerve*. Ludger Duvernay, directeur de ce journal, semble avoir été l'âme du nouveau groupe. Sa correspondance le montre en relations avec la plupart des patriotes qui jouèrent un rôle dans les événements de 1837.

A défaut d'autres libertés, les Canadiens avaient celle de la presse. Ils en profitèrent. Divers journaux se créèrent. Des journaux extrémistes comme l'*Argus*, (Trois-Rivières, 1826), la *Minerve*, le *Canadian Spectator* (Montréal, 1827),

le *Canadien*, (Québec, 1831), le *Vindicator* (Montréal, 1832?), le *Libéral* (Québec, 1837). Ils répandirent les idées des jeunes Canadiens et familiarisèrent le public avec la hardiesse de leurs opinions.

Hardies, elles l'étaient réellement. Au point de vue politique, l'autonomie ne leur suffisait plus pour leur pays. Ils ne cachent pas leurs aspirations et celles-ci ne visent à rien moins qu'à l'indépendance totale. Dût cette indépendance être achetée au prix d'une guerre. "Canadiens, ne faites pas rouiller vos plaques de fusil". Cette phrase se trouve, dès 1834, dans une lettre du docteur Davignon à Duvernay. Et, en 1836, Langlade écrivant au même Duvernay exprime le voeu qu'avant la fin de l'année Anglais et Écossais auront évacué le pays. Lorimier, quelques heures avant de mourir, fait son testament politique. Aucune réticence. Ce qu'il voulait, il le dit: c'était l'affranchissement complet du Canada. "Mes efforts ont été pour l'indépendance de mes compatriotes."

Indépendance, donc, mais sous quelle forme? Annexion aux États-Unis, peut-être, plus sûrement, république canadienne. Le 2 septembre 1837, lord Gosford affirmait que tel était le but non dissimulé de ce qu'il désignait — assez injustement — sous le nom de faction Papineau. En mars 1838, Robert Nelson — frère de Wolfred — lancera une proclamation comme président du gouvernement provisoire de la République Canadienne. Mais déjà l'année précédente, plusieurs des chefs de la rébellion, entre autres le docteur Chénier (tué le 14 décembre) avaient signé des reconnaissances en tant que directeurs provisoires de la république canadienne.

Le patriotisme—ou nationalisme—ne formait pas toute la doctrine des jeunes Canadiens. L'anticléricalisme — pour plusieurs du moins — était un des articles de leur credo. Qu'ils aient réclamé la séparation de l'Église et de l'État — cela se conçoit. Dans le Bas-Canada, seule la religion anglicane était reconnue et subventionnée par le gouvernement. Mais, tout catholiques qu'ils fussent de naissance, ils n'épargnaient pas davantage leur clergé. Sans doute, en 1834, Duvernay se fait le promoteur de la Saint-Jean-Baptiste, comme fête nationale des Canadiens. Peut-être ses amis et lui

pensaient-ils qu'une religion est nécessaire pour le peuple. Car, dans leurs lettres, dans leurs journaux, les membres du groupe ne craignaient pas d'afficher des opinions singulièrement indépendantes. A l'assemblée de l'Acadie (paroisse de la province de Québec), en 1837, ils font voter la résolution suivante: "Nous sommes décidés à ne supporter les prêtres qu'en autant qu'ils n'aurent pas de rapport avec la politique." A la même époque (fin d'octobre ou commencement de novembre), le *Libéral* lançait cet avertissement au clergé: "Le jour n'est peut-être pas éloigné où les prêtres regretteront de s'être immiscés dans les affaires qui ne les regardent pas."

A ce point-là ils tenaient beaucoup, mais ils allaient plus loin. En 1839, le docteur Côté adresse à Duvernay, un réquisitoire contre les prêtres d'une violence inouïe. A l'en croire c'est "une canaille qui n'est remplie que de gueuserie et de déception d'un bout à l'autre du monde. . . . Tant que le peuple canadien sera l'esclave de la robe noire, le Canada sera la pépinière de l'esclavage et le tombeau des idées libérales. . . . N'en doutez pas, mon cher ami, les prêtres, par toute la terre, sont des fourbes et des scélérats qui prêchent aux simples ce qu'ils ne croient pas eux-mêmes, tant leurs diverses doctrines sont absurdes et en contradiction avec la raison que la divine Providence a donnée aux mortels."

Le voltairianisme avait fait des progrès au Canada. A l'exemple de Papineau qui s'avouait libre-penseur, un certain nombre de jeunes Canadiens avaient certainement rompu avec les enseignements de leur enfance. Un des Patriotes de 1839, Pierre-Théophile de Couagne, confessera, avant de mourir ses "égarements" et regrettera de n'avoir pas écouté la voix des prêtres.

Les jeunes Canadiens ne se disaient pas démocrates, mais ils l'étaient. Autant, et plus peut-être que les Anglais, ils considéraient comme leurs pires ennemis les quelques représentants de la noblesse canadienne qui, en échange de situations lucratives, avaient pris le parti de ceux-ci. En 1834, à un dîner qui réunissait les amis de Duvernay, on avait bu à "la chute du Conseil et de l'aristocratie". Ce n'est pas seulement ses préférences politiques qu'ils reprochaient à la "faction oligarchique". A tort ou à raison, ils l'accusaient d'ex-

clusivisme de classe. "Ce qui répugne à ces Messieurs, écrivait en 1837, le *Canadien*, c'est un homme sorti du peuple."

Le parti en effet se recrutait dans la bourgeoisie. Bon nombre de ses adhérents appartenaient à d'excellentes familles. Les ancêtres de plusieurs d'entre eux avaient compté, avant la Cession, dans la noblesse du Canada. Mais tous, ou presque tous, avaient une profession : médecins et hommes de loi pour la plupart.

Parti bourgeois, essentiellement bourgeois, qui ne paraît guère avoir trouvé d'audience dans le peuple. Le clergé, cela se comprend, lui fut toujours hostile. En 1837, ses chefs firent adopter par plusieurs assemblées d'habitants—dont leurs journaux exagéraient probablement l'importance—les résolutions séditeuses proposées par eux. Mais cela ne prouve rien. En fait, le soulèvement restera limité à deux régions : la vallée du Richelieu et le comté des Deux-Montagnes. Aux bords du Richelieu l'immense popularité du docteur W. Nelson sera assez forte pour décider quelques centaines d'habitants à prendre les armes. Mais aux Deux-Montagnes, c'est par force, en les menaçant de pillage, d'incendie et même de mort que les patriotes recruteront des soldats à l'insurrection.

Ce parti de jeunes Canadiens était un parti de gens instruits, nous dirions aujourd'hui d'intellectuels. Comme la plupart des révolutionnaires, de tout pays, ils avaient les yeux fixés sur la France. Ils étaient en rapport avec elle. En 1831, ils font tenir aux victimes de juillet, le produit d'une souscription : et le général Lafayette en est "très flatté".

L'exemple de l'ancienne mère-patrie préoccupe les jeunes Canadiens, les radicaux canadiens—car dès 1834, ils font usage de ce vocable—avant les Français, semble-t-il. A diverses reprises, l'imitation apparaît visible. Ainsi dans les noms de certains journaux. Le *Libéral*, la *Minerve* — réminiscence manifeste de la *Minerve* qu'avait dirigée Manuel. Le 15 mai 1837, l'assemblée de Saint-Laurent, par une de ses résolutions, demande l'élection d'une convention générale. A l'assemblée de Saint-Charles, le 23 octobre, plusieurs patriotes arborent le bonnet phrygien. En 1839, Prudhomme terminait une lettre à Duvernay par la devise républicaine : Liberté, égalité, fraternité.

4° Les causes du soulèvement.

A la fin de l'année 1837, patriotes et bureaucrates vinrent aux prises. Bureaucrates, le mot ici peut sembler étrange. Il paraît avoir désigné tout d'abord les aristocrates. Peu à peu, il s'étendit à tous les loyalistes ou partisans du gouvernement. Nous avons dit : lutte entre les patriotes et les bureaucrates. Ce fut en effet une vraie guerre civile. Les volontaires loyalistes concouraient avec les troupes anglaises à la répression du soulèvement et le firent aussi si ce n'est plus impitoyablement.

Courte lutte d'ailleurs. En moins de six semaines (nov. déc. 1837) tout était rentré dans l'ordre. Nous laissons de côté les insurrections de Robert Nelson faites sur territoire canadien avec des réfugiés des États-Unis : ce genre d'opérations relève plutôt du brigandage à main armée.

Quelles avaient été les causes immédiates du conflit ? Elles sont malaisées à déterminer. Tout d'abord, établissons un fait. Entre l'opposition parlementaire et la rébellion, il n'y a pas de lien direct. Les buts sont différents : autonomie pour l'une, indépendance pour l'autre. Le personnel, également. Papineau, âme de la résistance constitutionnelle, fut aussi le chef au moins nominal du soulèvement, mais c'est tout.

A la Chambre d'Assemblée, qui comptait 90 membres, Papineau disposait sans conteste de la majorité. Six ou sept députés au plus, prirent part à l'insurrection.

Qu'est-ce qui a donc pu déterminer l'explosion du conflit ? L'exaltation des jeunes Canadiens a certainement contribué à précipiter les événements. Mais on peut se demander si, à leur insu, ils n'ont pas obéi à des suggestions intéressées.

L'Angleterre ne désirait rien tant, en 1837, que noyer la population du Bas-Canada, catholique et française, dans celle du Haut-Canada, anglaise et protestante. L'union des deux provinces semblait le dernier terme de l'anglicisation ou plutôt le meilleur moyen pour l'assurer. En 1822-1823, en 1828, ce projet avait déjà été agité. Mais il fallait un prétexte pour punir le Bas-Canada. Ceux qui avaient intérêt à voir se présenter cette occasion ne peuvent-ils avoir aidé à le faire naître ?

D'après une dépêche secrète de lord Durham, gouverneur du Canada, à lord Glenelg, ministre des colonies, du 9 août 1838, les Anglais auraient brusqué les choses pour ne pas donner aux Canadiens le temps de se préparer.

Quoiqu'il en soit, au moment d'en venir aux mains, les patriotes se laissèrent imposer comme chefs militaires de bien bizarres aventuriers qui n'étaient même pas canadiens. Lord Gosford a constaté le fait. Il se peut qu'il n'ait pas été mêlé personnellement à toutes ces machinations. Brown, Girard, à qui nous faisons allusion, ne montrèrent du reste aucun courage et, le jour de la bataille, se sauvèrent assez vite pour autoriser tous les soupçons.

Quant au docteur Wolfred Nelson, commandant des rebelles du Richelieu, c'est une bien curieuse figure. On peut dire que la révolte à main armée est son oeuvre. C'est à partir de l'assemblée tenue le 7 mai 1837, en sa présence, à Saint-Ours, dont il était co-seigneur, que l'opposition entre dans une phase nouvelle et déclare la guerre à l'Angleterre. C'est chez lui, à Montréal, dans sa maison, que s'organisèrent le cinq septembre les Fils de la Liberté — société à moitié secrète, de tendances très violentes, au premier chef, fauteurs de désordre. Dès le premier jour, à Saint-Ours, il avait immédiatement compromis Papineau, en le faisant désigner comme " chef politique " et " régénérateur du peuple " canadien.

Que fut au juste le rôle de Papineau? Par tempérament et, parce qu'il ne s'y sentait plus sur son terrain, il répugnait aux mesures extrêmes. Mais par dessus tout, il craignait de perdre sa popularité. Des émeutes, plus ou moins spontanées, dirigées contre lui l'effrayèrent. A contre-cœur et non sans des retours en arrière, de vaines tentatives pour revenir aux voies pacifiques, il se décida à suivre le courant. Une lettre confidentielle de lui, trouvée dans les papiers de Nelson donne sa vraie pensée. Jusqu'au dernier moment, il jugea que le boycottage des produits britanniques et " l'agitation " étaient les meilleurs moyens d'amener l'Angleterre à résipiscence. L'agitation, mais sur le caractère de celle-ci, il ne se prononça pas. Tout Papineau est là.

Eloquent tribun, cet illustre Canadien apparaît dans l'histoire comme un caractère médiocre, un " niais " à cer-

tains égards. Nelson était un tout autre homme. Assez douteux au demeurant. Sa conduite reste obscure. A peine arrêté, lord Durham lui évite une condamnation capitale en le soustrayant aux tribunaux et en le déportant de sa propre autorité aux îles Bermudes. Quatre mois après, il était remis en liberté et passait aux États-Unis. Il revint au Canada, en 1844, sa popularité n'avait pas diminué; elle se maintint jusqu'à sa mort.

En même temps que le Bas-Canada, toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord luttaient contre l'arbitraire de la métropole et les oligarchies qu'elle avait installées chez elles. Mais, sauf dans le Haut-Canada, ces mouvements eurent peu d'importance — ils sont sans rapports avec celui du Bas-Canada et présentent des caractères différents.

ANTOINE ROY

---

REPONSE

---

**Armes des Liénard** (vol. XXXVII, p. 41) — M. O. Lapalice comble une lacune en fournissant les dates de naissance et de décès de Jacques-Philippe Liénard de Beaujeu. Il indique où reposent ses restes mortels, et, en parlant de son monument funéraire au cimetière de N.-D. de la Côte de Neiges, il remarque que les armes qui y sont gravées ne correspondent pas à celles de l'*Armorial du Canada-français* de Massicotte et Roy, mais plutôt à celles données par l'abbé Daniel, dans *Nos gloires nationales*.

Ainsi mis en cause, nous avons un mot à dire. A l'époque de la publication de l'*Armorial*, les armes que nous donnions comme étant de Liénard: "D'or, à un lion de sable, chargé en chef d'un lambel du même, à cinq pendants", étaient portées par des membres de cette famille. Cependant, nous avons des doutes sur le droit de ce port d'armes par une famille canadienne, car c'était un emblème qui appartenait aux Beaujeu, princes du Beaujolais, et non aux Liénard canadiens, et nous en avons parlé plus tard dans le *Bulletin des Recherches Historiques* (XXVII, p. 53), posant une

question pour éclaircissements là-dessus. La réponse n'est arrivée qu'en 1924 par voie détournée.

Il paraît que l'abbé Daniel donne pour armes: "Écartelé aux 1 et 4... au chevron... surmonté de deux aigles... naissants et, en pointe d'un léopard... naissant; aux 2 et 3... aux trois besants... à la bordure de denticules..."

M. Lapalice ajoute: les besants ordinairement pleins, qui pourraient ou sembleraient en être dans les armoiries de Daniel, semblent être des roues à six raies, et bien caractérisées, sur le monument de Beaujeu.

Il demande aux historiens et aux héraldistes de résoudre ce cas.

*La Presse*, de Montréal, du 15 novembre 1924, donnait un article et une illustration d'une ancienne fourchette en argent gravée, aux armes de Varin de la Mare et de son épouse, une Liénard de Beaujeu.

Le dessin agrandi de la fourchette porte: "D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du second, et, en pointe d'un fer de pique d'argent — pour Varin, et, écartelé aux 1 et 4... à un chevron d'azur, accompagné en chef de deux têtes d'aigles arrachées... et en pointe, d'une tête de léopard...; aux 2 et 4... à trois quintefeuilles... posées 2 et 1. — pour Liénard de Beaujeu.

Le *Dictionnaire* de Mgr Tanguay nous informe que Varin était du Poitou. Mais ceux-ci blasonnent très différemment. Non, Varin est originaire de Normandie, et ses armes sont: "De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes et en pointe d'un fer de pique, le tout d'argent."

Maintenant, voici comment je lis les armes de Liénard gravées sur la fourchette, et je me base en cela sur les conventions héraldiques et mon expérience en la matière:

"Écartelé, aux 1 et 4, d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux têtes d'aigles arrachées de sable, et, en pointe d'une tête de léopard de gueules; aux 2 et 3, d'azur, à trois quintefeuilles d'argent, 2. 1."

REGIS ROY

ENTREVUE ENTRE LE CHEVALIER DE CALLIÈRES ET LES IROQUOIS (18 JUILLET 1700)

Le 18 juillet, il est arrivé à Montréal deux Onnontaes nommés Horatsuris, Shensi8ien, avec quatre des principaux chefs des Sonontouans, Tonaveng8enion, Tonatak8t qui ont parlé à Mr le Chevalier de Callières, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Canada comme il s'ensuit.

Par un premier Collier Onontio mon père, L'Onontais mon frère, ainsi qui a plus d'esprit que moy est venu icy pour vous parler de notre part et comme il nous a témoigné que vous souhaitez de voire votre fils le Sonontouans, nous sommes venus pour vous raconter que nous avons sceu par Corlard (c'est ainsi qu'ils appellent le gouverneur de la Nouvelle Angleterre), que les deux grands Onontio de France et d'Angleterre ont fait la paix en Europe, et qu'ils souhaitoient qu'elle fut aussy en ce pays, qu'ils avoient ordonné que les Sauvages qui ont esté en guerre jusques à présent cesseroient les actes d'hostilité et pour cet effet Carlard nous a défendu de frapper sur les Français ny les Sauvages ses alliés et nous a dit que ceux qui n'obéiroient les deux gouverneurs de Canada et de la Nouvelle Angleterre, avoient ordre de se joindre pour les chastier dans cette assurance, nous sommes allés à la chasse où étant il nous a tué 55 personnes tout par les Outtavas vers le Détroit, les Illinois dans la rivière Choueguen nous avons encore la hache à la tête nous venons savoir de notre père s'il la veut retirer, ou la faire ôter par ses alliés.

Réponse de Mr le Chevr. de Callières aux six députés Iroquois qui leur ont parlé à Montréal, le 18 juillet.

*Par un premier Collier*

Mr de Bellemont ne vous a rien dit au sujet de ce qui s'est passé entre le grand Onontio et celuy d'Angleterre, que ce que vous deviez déjà avoir sceu par Shensi8an et les autres que vous m'avez envoyé l'automne dernier à qui j'expliquay les mêmes choses que vous me dites et que les deux Rois sont demeurés d'accord que vous jouirez assez bien que tous les autres Sauvages avec qui vous avez eu la guerre de la

paix qu'ils ont fait ensemble; c'est pour cela que j'ai dit aux Onontaés qui sont venus me parler qu'il estoit nécessaire que des députés de chacune de vos nations vint icy pour savoir leurs sentiments et prendre les moyens de vous accomoder avec toutes les nations. Cependant je ne vois pas d'Onneiouts n'y de Goyagouins et vous me dites ensuite de vos colliers que ce sont les Anglais qui sont venus à Onnontiaes qui les ont empêché de partir avec vous, sur quoy vous m'adjoutez que vous avez envoyés vers Mr. de Bellomont pour scavoir les raisons qu'il a de s'oposer depuis si longtemps à ce que vous veniez me parler tous ensemble, pendant que vous descendiez icy de la part de vos villages.

*2me Collier*

C'est au nom des quatres nations Iroquoises, Onnontiaes, Sannontouans, Goyogouins, et Onejouts, que je parle feu M. le Comte de Frontenac nous ayant dit que nous pouvions faire nos affaires séparement des Agners) j'ay obei depuis ce tems là à la défense qui m'a esté faite d'aller en guerre, mais les Ottaves, Miami, Illinois et autre nos alliés d'en haut n'ont pas fait de mesme, ainsy je vous prie, mon père de leur oster la hache afin qu'ils ne frappent plus, et si je ne me défend pas ce n'est pas manque de courage mais c'est que je veux vous obéir.

*3me Collier*

Comme nous avons ouy dire que vous avez toujours une chaudiere suspendue pour la guerre, nous vous donnons ce collier de la part des quatres nations pour la renverser.

*4me Collier*

Le soleil est témoin de ce que je dis et que je souhaite la paix c'est luy qui en est le maitre, et de la guerre, il punira ceux qui violent la paix, je demande à Onnontio d'emmenner la Robe noir (c'est le R. P. Bruyas) le Sr de Maricourt, mon fils et Joncaire, tous les Iroquois les voyant, ils ne douteront pas d'une sincère paix ils rameneront tous les prisonniers Français et Sauvages alliés qui sont chez nous sans qu'il en reste un.

*5me Collier*

Nous avons appris qu'il y a un de nos gens prisonnier parmi les Algonquins, nous prions notre père, Onontio, de luy ouvrir les prisons, Cette affaire presse parce qu'ils sont esloignés d'icy et nous ne l'aurions pas de longtems.

*6me Collier*

Je rattifie par ce Collier tout ce que j'ai dit au nom des 4 nations, je plante l'arbre de Paix afin que tout le monde le regardant on sache que je viens demander la Paix à mon Père que j'espère qu'il m'accordera.

*7me Collier*

J'ay planté l'arbre de paix et par ce collier je demande qu'on nettoye toutes les rivières où il y a bien des pierres afin que les chemins soient libres et qu'on puisse aller et venir.

*8me Collier*

Quand nous avons renvoyé Joncaire votre fils nous avons souhaité qu'il aille et vint pour nous faire savoir les sentiments d'Onontio, et luy porter les nostres et nous l'éta-ne que le père de Joncaire estant mort qui faisait les bon-son père à sa place ressemblant dans l'esprit.... de père comme il estoit.

*Par trois branches de Porcelaine*

Nous disons à Onontio par ces branches de porcelaine que le père de Joncaires estant mort qui faisait les bonnes affaires, et estoit porté pour la paix, nous avons choisy Tonatohout, le plus proche parent de la famille pour estre son père à sa place ressemblant dans l'esprit de père comme il estoit.

Ne vous étonnez pas, Onontio nostre Père, si nous ne sommes par venus que des deux villages c'est Pitre Schuyler, envoyé de M. de Bellomont qui ayant sceu que nous estions prest à partir pour vous venir trouver tous suivant la parole que nous avons donné est venu chez nous pour nous empêcher de descendre mais nous n'avons pas laissé de partir malgré luy pour venir vous demander la paix au nom des

quatre nations d'en haut pendant que nous avons envoyé les Goyogoins et les Onnéyouts nos enfans savoir pourquoy ils s'opposent depuis si longtemps que nous vinssions vers notre père Onontio pour terminer entièrement les affaires.

Nous sommes si contents qu'Onontio nous accorde tout ce que nous luy avons demandé, de permettre que le Père Bruyas, les Srs de Maricourt et Joncaire vinssent chez nous chercher les prisonniers que nous consentons volontiers qu'il reste quatre de nos gens à Montréal jusques a notre retour (1).

---

### FILLES DE LA PROVIDENCE

---

Le 13 octobre 1684, le gouverneur Denonville écrivait :  
"J'ai trouvé à Ville-Marie, Isle de Montreal, un établissement de Soeurs de la Congregation sous la conduite de la Soeur Bourgeoys qui fait de grands biens à toute la colonie. Elles furent brulées l'an passé, ou elles perdirent tout. Il seroit fort nécessaire qu'elles se retablistent, elles n'ont pas ce premier sol.

"J'y ai trouvé un autre établissement des filles de la Providence, qui travaillent toutes ensemble, elles pourront commencer quelque manufacture de ce coté la. Si vous avez la bonté de continuer la gratification de mille livres pour les laines et mille livres pour apprendre a tricoter". (Doc. Faillon AA, DD, p. 320).

Six années plus tard, on retrace le document suivant, dans le compte-rendu de Charles Lemaître-Lamorille, marguillier de N.-D. de Montréal :

"Despense faite par moy Lamorille marguillier en Charge de La parroisse de ville marie a Commancer le 2e fevrier 1690 iusque a ce iourdhy 2e du presant mois 1691, payé aux filles de la providence, 100 lbs. (Arch. N. D.).

Le document ne donne pas de détail sur les services rendus ou marchandises vendues à l'église par les Filles de la Providence.

Un lecteur du *Bulletin* pourrait-il nous donner quelque renseignement sur cette association ?

O. L.

---

(1) Archives de la province de Québec.

## LA FAMILLE DU NOTAIRE ZEPHIRIN MAYRAND (1)

Il y a trente-cinq ans et plus, je rencontrais parfois le notaire Zéphirin Mayrand, lorsqu'il venait, place Jacques-Cartier, présenter ses vers à l'accueillant périodique que fut le *Monde illustré* pour les poètes et les prosateurs de tous âges et de tous clans.

Comme il me savait féru de la petite histoire et de la généalogie, l'estimable poète-tabellion me demanda de lui conserver les notes que je recueillerais sur sa famille. Il aurait surtout aimé savoir de quel coin de la vieille France venait son ancêtre.

Pus tard, lorsque les circonstances me mirent en mesure d'établir la généalogie de l'honorable Etienne Mayrand (parue dans le *B. R. H.* de 1927), je crus que je ferais d'une pierre deux coups, mais le sort en décida autrement: il n'y avait aucune parenté entre les deux familles. Désespérant d'atteindre le but, je publie les notes rassemblées depuis longtemps. D'autres chercheurs, plus heureux, pourront dénicher ce qui m'a échappé.

A remarquer: le patronyme de cette famille a varié avec les générations. Mgr Tanguay écrit Méran et Mérand. Dans la suite, les registres portent Mairand et Mayrand.

### I — Méran, Louis.

On ne peut encore retracer son origine faute de pouvoir localiser son acte de mariage. Cependant, il dut épouser Marie Sauvageau, vers 1688, dans une des paroisses de la rive nord du Saint-Laurent, entre Sainte-Anne-de-la-Pérade et Québec, car les parents de sa femme demeuraient aux Grondines.

Dans son volume premier, p. 425, Mgr Tanguay note que les époux Méran font baptiser un enfant à Cap-Santé en

---

(1) Ce patronyme viendrait-il d'un nom géographique ? Une ville du Tyrol s'appelle Méran. Dans le département de Puy-de-Dôme, il y a une commune Mayrand, enfin M. Dionne dans son *Dictionnaire* écrit qu'il a trouvé une paroisse Méran dans l'Agenois ou province de Guyenne. Par ailleurs, au 17<sup>e</sup> siècle il y eut en France une famille Dortous de Mairan.

1689. Cette paroisse fut fondée en 1679, cependant la liste de ses curés ne remonte qu'à 1708 (*Canada ecclésiastique* de 1918, p. 51). Peut-être ne fut-elle desservie que par des missionnaires ou des curés du voisinage jusqu'en 1707.

Aux Archives de Québec, le plus ancien registre de Cap-Santé ne date que de 1721.

Pour ce qui est des Grondines, on possède aux archives judiciaires de Québec, un registre de 1681, mais le suivant est de 1696. Evidemment les registres de ces paroisses ont été perdus ou leurs doubles n'ont pas toujours été déposés à la prévôté de Québec.

La déveine n'arrête pas là. Dans le répertoire du notaire Génaple, il est dit qu'une concession fut accordée à Louis Méran le 17 mars 1689, mais le contrat est disparu.

Au volume V de son *Dictionnaire*, Mgr Tanguay, nomme six autres enfants de Louis: les uns furent baptisés aux Grondines, les autres à Deschambault.

Parmi ceux-ci est le suivant:

#### II — *Mérand*, Louis.

Né en 1702, il épouse Madeleine Brunet à Deschambault, le 19 octobre 1733 et décède au mois de février 1788. Sa femme née en 1716 avait été inhumée en 1786. (Tanguay, v. 601).

De ce mariage étaient nés huit enfants dont le suivant:

#### III — *Mérand*, François.

Baptisé le 26 août 1745, il épousa Marguerite Germain-Bélisle, à Deschambault, le 22 janvier 1776.

#### IV — *Mérand*, François.

Fils des précédents. Son acte de mariage avec Marie Beaudry fut enregistré à Deschambault, le 15 février 1803.

#### V — *Mairand*, Zéphirin.

Fils de François IV, navigateur, se maria à Contrecoeur, le 4 avril 1837, à Apolline Lamoureux.

VI — *Mayrand, Zéphirin.*

Né à Contrecoeur le 31 décembre 1842, il épouse à Saint-Antoine-sur-Richelieu, le 22 novembre 1865, Cordélie Meunier-Lapierre. A partir de 1865, M. Mayrand exerça la profession de notaire successivement, à Contrecoeur, Saint-Philippe-de-Laprairie, Saint-Antoine-sur-Richelieu et finalement à Montréal où il décéda le 9 mars 1918.

M. Mayrand aimait à consacrer ses loisirs à la littérature et il collabora à divers périodiques, tels l'*Opinion publique*, le *Monde illustré*, etc. Enfin, il publia les volumes suivants: *Gerbes d'Automne, poésies*, 1906, et *Souvenirs d'outre-mer*, 1912.

De son mariage naquirent six enfants dont le suivant:

VII — *Mayrand, Oswald.*

Né à Saint-Philippe-de-Laprairie le 29 octobre 1876, il fit ses études classiques au collège de Montréal, puis suivit les cours de droit à l'Université Laval et à l'Université McGill. Entré à la *Presse* en 1900, il fut promu rédacteur-en-chef de ce journal le 31 octobre 1912.

On doit à M. Oswald Mayrand, un recueil de poésies lyriques: *Fleurettes canadiennes*, 1905.

Cette même année, il était au congrès de la presse universelle, à Honolulu, et en 1925, le gouvernement français le nommait officier d'Académie.

M. Mayrand a épousé Orphise Gadbois, le 12 mai 1902, et de ce mariage sont nés cinq enfants.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Au mariage de J.-B. Archambault, menuisier, et de Marguerite Paré, célébré à Notre-Dame de Montréal, le 17 août 1820, est présent Emmanuel de Bigault d'Aubreville.

Quelle était, à Montréal, l'occupation de ce noble témoin ?

Zed.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC A  
L'INTENDANT DUCHESNEAU (5 AOUT 1682)

Monsieur,

J'étais sur le point de vous dépêcher un canot pour vous donner avis de ce que le Sr de la Forest m'était venu dire touchant l'insulte que les Iroquois ont fait sur la barque, en y prenant par force des marchandises, lorsque j'ai reçu votre lettre du 28 juillet. Et ce qui m'avait fait différer à vous l'envoyer était que j'attendais encore d'autres nouvelles du fort de Frontenac qui m'apprirent plus certainement la suite qu'aurait eue cette action pour mieux concerter avec vous les mesures qu'il y avait à prendre.

Ce que vous me marquez est bien pensé, et peut, je crois, s'exécuter avec sûreté et dignité en faisant mettre le brigantin en état, qui n'y est pas, à cause qu'on a pris une partie de ses agrès pour achever d'équiper la barque; il ne reste qu'à examiner si après la manière insolante dont les Iroquois ont répondu à ma dernière semonce, en faisant paraître vouloir m'obliger à les aller trouver chez eux, ce ne serait pas trop flatter leur arrogance, que de faire une démarche qui semblerait avilir en quelque façon la dignité de mon caractère et qui pourrait leur donner lieu de croire que nous les appréhendons beaucoup, et qu'ils sont en pouvoir de nous donner la loy.

Mais en quelque lieu et de quelque manière que se fasse cette entrevue à laquelle je suis toujours résolu quand j'aurai vu les KisKaKous, il est préférable d'aviser aux moyens de faire les préparatifs nécessaires pour ce voyage et pour mettre le fort et la barque en état de ne pouvoir estre insultés cet hiver, qui est une des principales précautions qu'on puisse prendre pour arrester les mauvais desseins des Iroquois et conserver le pays.

Comme tout cela ne se peut faire sans y pourvoir de bonne heure et sans dépense, et que je sais que vous n'avez point de fonds, j'ai cru devoir vous proposer l'expédient de la faire par moitié et de nous engager en notre nom envers le marchand que vous voudrez choisir à cet effet, de luy payer également, au cas que le Roi n'allouast pas cette dépense, ce qu'il aurait fourni de farines, de lard et d'eau-de-vie qui sont les munitions de bouche dont on ne saurait se passer.

Il faudrait y ajouter ce qui conviendrait pour les présents, parce que vous savez aussi bien que moi que les paroles n'ont aucune force auprès des Sauvages, si elles n'en sont soutenues.

Quoique les nouvelles que Mr Dollier m'a dit que vous luy aviez mandées, marquent votre appel et le mien, nous devons avoir assez de zèle pour le service du Roi et la conservation du pays tant que nous serons chargés de ce soing, pour faire tout ce qui dépend de nous afin de la garantir des entreprises des Iroquois, et laisser toutes choses en bon état à ceux qui viendront nous relever, et qui n'arriveront pas, peut-être assez à temps pour faire faire des farines, et les faire voiturier au fort, ce qui presse le plus.

Vous me ferez, s'il vous plaît, savoir au plus tôt si vous agréez cet expedient, ce qu'attendant je demeurerai, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Frontenac

A Montréal, le 5 Août, 1682 (1).

---

## LES DEBUTS DU BON-PASTEUR DE QUÉBEC

---

Les lecteurs du *Bulletin* trouveront peut-être intéressant de savoir que l'Asile du Bon-Pasteur prit naissance à Québec le 11 janvier 1850 et que l'humble maison du modeste début existe encore. Elle porte les numéros 85 et 87 de la rue Richelieu.

Sur l'initiative de M. Geo.-Manly Muir, on y établit le premier refuge pour les femmes tombées. Il reçut le nom d'Asile Ste-Madeleine.

M. Muir, étant président de la Société Saint-Vincent de Paul, engagea son oeuvre à payer le loyer de cette maison.

En octobre de la même année, les fondatrices purent déménager dans le quartier Saint-Louis, rue Lachevrotière. L'oeuvre, visiblement bénie de la Providence, y a grandi et s'est depuis ramifiée en entreprises d'éducation et de réhabilitation qui sont de la meilleure action sociale.

---

(1) Archives de la province de Québec.

## LE CURE HUBERT

Lundi, 21 mai 1792, M. Aug.-David Hubert, qui avait remplacé M. l'abbé Dosque (1) à la cure de Québec, au mois d'octobre 1775, voulut aller faire visite, à Saint-Pierre de l'Île d'Orléans, à M. Édmond Burke, plus tard évêque d'Halifax, mais qui, alors, desservait, comme curé, les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Laurent. M. Hubert avait fait sa connaissance au Séminaire de Québec, où M. l'abbé Burke avait fait quelque séjour, et l'affectionnait à cause de ses rares talents et des belles vertus dont il les rehaussait.

Dans l'embarcation, pesamment chargée, se trouvait M. Mauvide, seigneur de Saint-Pierre, et, outre le curé de Québec, dix autres personnes. Le ciel était serein, le soleil dans tout son éclat, mais le vent était bien fort.

Au moment du départ s'éleva une bourrasque qui fit repentir nos voyageurs d'avoir quitté le port. Ils tinrent bon, néanmoins; et, arrivés en plein chenal, les flots se grossirent, parce que le vent augmentait. On jugea à propos de se rendre sur les battures de la Pointe-Lévis, mais l'esquif céda à la tempête, prit eau et sombra assez près du rivage. Tous furent engloutis dans les flots, exceptés deux, qui furent sauvés au prix d'un dévouement et de peines extrêmes.

Voici comment la *Gazette de Québec*, du 24 mai, de cette époque, rendait compte de cette douloureuse catastrophe :

“Lundi, vers midi et demi, une chaloupe pesamment chargée partait de cette ville pour l'Île d'Orléans. Ne pouvant tenir contre l'agitation des vagues qui menaçaient de la submerger, ayant tenté de mettre à terre à la Pointe-Lévis, elle prit une si grande quantité d'eau qu'elle cala à fond, à peu de distance du rivage, vis-à-vis l'endroit appelé “La cabane des Pères.” De douze personnes qui étaient dans la chaloupe, dix ont péri — deux seulement ont été sauvées par le prompt secours que leur ont porté quelques habitants de la Pointe-Lévis. Au risque de périr eux-mêmes dans cette louable tentative, ils ont sauvé le pilote Lachance, propriétaire de

---

(1) M. Bernard Sylvestre Dosque avait pris possession de la cure de Notre-Dame de Québec, le 5 janvier 1769, et mourut, le 29 janvier 1789. M. Beaumont, vicaire de Québec, fut nommé curé d'office, le 13 octobre 1794, et desservit en cette qualité jusqu'à la prise de possession de M. Hubert.

la chaloupe, et un jeune homme... Ce déplorable accident, dont plusieurs pères de famille ont été les infortunées victimes, a intéressé plus particulièrement et affligé sensiblement les citoyens de Québec, par la perte de M. Hubert, curé de cette ville, que ses qualités estimables à tous égards, tant comme ecclésiastique que comme citoyen, font généralement regretter."

La population, alarmée par la rumeur qui volait de bouche en bouche, se porta sur les remparts et sur les quais; d'autres embarcations furent expédiées aux secours des naufragés; mais, hélas ! toutes peines furent inutiles, le malheur était irréparable ! On fit des prières publiques pour le repos de son âme et ces prières furent suivies avec une attention touchante. On s'empresse à la recherche de son corps; l'affliction est profonde; mais l'espérance de retrouver son cadavre anime ces pieuses ouailles qui demandaient au ciel cette consolation. Ce ne fut que le 6 juin, que le corps du regretté pasteur fut retrouvé et déposé le lendemain matin, près de l'autel de la chapelle de la Sainte-Famille, dans l'église cathédrale.

Une inscription modeste et simple a été placée sur sa tombe et rappelle aux fidèles le douloureux événement qui a enlevé à la ville un guide précieux et les invite à prier pour le repos de son âme.

Et la complainte, cette antique forme d'émotion populaire, s'empara de l'accident et chantait encore cette désolante affaire plus de trente ans après :

"Pleure, ville infortunée,  
Le plus chéri des pasteurs, etc.

Les restes mortels de l'estimable curé, qui eussent été l'objet d'une vénération unanime, si l'on eut pu les exposer publiquement, furent inhumés de grand matin vû qu'ils répandaient une odeur fétide qui eût incommodé les fidèles que l'affection sincère et un pieux respect pour le défunt eurent amenés en foule dans l'église. Tout le jour, les citoyens vinrent visiter le lieu où son corps avait été déposé.

Enlevé en ce monde d'une manière soudaine, M. l'abbé Hubert, qui n'avait jamais écouté que la voix de sa consci-

ce, étant toujours demeuré étranger aux intrigues, n'avait jamais eu d'autre ambition que celle de remplir ses devoirs avec exactitude et n'exerça sa charge que de façon à répondre aux légitimes espérances que ses talents et ses hautes vertus avaient fait naître.

Le défunt, né à Québec en 1751, n'avait alors que quarante-et-un ans. Il avait été ordonné prêtre, à Québec, par Mgr Briand, le 26 février 1774, et avait été, pendant près de dix-sept ans, curé de Québec, après avoir desservi, quelques années, les paroisses de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis et Saint-Henri. Le curé Hubert était grand, d'une taille qui annonçait la force, comme ses traits révélaient une âme énergique. Cependant une grande douceur tempérait ce caractère fait pour présider.

M. Plessis, alors secrétaire du diocèse, fut appelé à lui succéder. Il prit possession, le samedi de la Pentecôte, 2 juin.

Le dimanche de la Trinité, M. Plessis, qui avait accompagné Mgr. Hubert dans la visite des paroisses, était revenu à la ville, dès que lui était arrivée la nouvelle de l'accident qui avait ravi le curé à l'affection des citoyens de Québec. Il annonça au prône l'événement qui privait la capitale de son bien aimé pasteur, fit un juste éloge du regretté curé qu'il montra embrassant dans son zèle tous les genres de malheureux. L'éloquent orateur n'eut pas de peine à faire voir que ses sentiments généreux et charitables étaient l'inspiration de la religion. Il ajouta que, s'étant séparé de l'Évêque que son zèle retenait ailleurs, uniquement à cause de l'accident fâcheux qui contristait tout le monde, il devait retourner sans délai auprès de Sa Grandeur, pour ne revenir à la ville qu'à nouvel ordre.

Elle ne retentira plus dans nos églises, disaient les citoyens, cette voix si suave et si mélodieuse; cette voix si noble et si éloquente lorsqu'elle annonçait la parole de Dieu. Ah ! cette voix fut douce et consolante à plus d'un malheureux, encourageante à plus d'un pauvre ! Tout le monde, semblait-il, avait perdu un bon ami. Tous redisaient la vivacité de sa foi, les affections de son cœur et la bonté de son caractère. En effet, ce prêtre, si admirable à la chaire, si touchant par

l'expression de sa douceur et de sa piété, était à bon droit appelé partout le *Bon Pasteur*, H.

Sur le piédestal d'une colonne qui soutient un fort bel attique, au-dessus de l'autel de la Sainte-Famille au côté de l'Évangile, on lit l'inscription funéraire :—

Hic jacet  
Rev. Augustinus David  
Hubert  
Hujus Ecclesiae Parochus,  
Pastor dilectus, et amans,  
Undis Fluivit ?  
Spectante et ejulante  
Civitate submersus,  
Die 21a Maii,  
Anno 1792.

—  
Flete et orate. (1)

### LE SERPENT DE LORETTE

Dans une ancienne découpe dont je n'ai pas la provenance, est racontée la légende suivante :

“Comme Marseille, Lorette (près Québec) eut sa tarasque; un serpent énorme qui logeait tout au fond d'un ravin et dont le venin faisait tant de victimes que le clergé supplié par les malheureux Hurons, fut en procession solennelle chasser le monstre qui s'enfuit devant le Saint Sacrement et finit par aller se jeter dans la rivière Saint-Charles. Contes naïfs, diraient les esprits forts, si nombreux de nos jours qui ne comprennent pas le symbolisme et la beauté des légendes. Qui sait si le serpent venimeux ne fut pas le démon de l'alcool, contre lequel les missionnaires eurent tant à lutter et qui fit tant de ravages”.

A-t-il été publié un récit plus circonstancié de cette légende ?

Cabrette

### QUESTION

Avons-nous eu un ingénieur du nom de Aguiton des Roches dans la Nouvelle-France au temps de Montcalm?

JEP.

---

(1) *Journal de Québec*, 17 octobre 1877.

## LES REGISTRES DE L'ILE DUPAS

Il y a une grande lacune, dans les registres de l'église de cette paroisse. D'abord, les premiers, qui dataient de 1674 à 1704, sont disparus, car ils ont servi à tapisser les fonds des garde-robes vers 1750 à 1760, à une époque où il n'y eut pas de prêtre résident.

Les années suivantes, manquent : 1707, 1709, 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1718, 1719, 1720, 1724, 1725, 1726, 1727 (commence au 25 juin), 1733, 1734, 1735, 1740, 1747, 1748, 1749 (commence au 21 septembre), pour la suite, ils sont assez au complet. Dans les registres des années 1704, 1705, 1717, il n'y a que six mariages célébrés, et ils sont mentionnés dans le *Dictionnaire* Tanguay.

Les chercheurs, qui auraient l'intention de faire le voyage en cet endroit pour avoir des renseignements, ne seront pas beaucoup plus avancés, parce que les noms des parents ne sont pas mentionnés dans les actes.

Voici ce que nous trouvons dans le registre de l'an mil sept cent trente-six (1736) :

Nous soussigné ptre missionnaire de la paroisse de La Visitation en Lisle Dupas, ayant trouvé en mil sept cent trente deux, dans le mois d'octobre, que je suis arrivé pour deservir cete paroisse les Registres des actes de Batesme, Mariages et Sépultures, partie sur des feuilles détachées, partie sur des roles qui netoient point paraphées Dujuge, j'ai cru devoir pour le bon ordre (sic) tirer sur le livre un extrait des dits actes suivant l'anné et le Moi quils ont été passées et Renfermer les originaux dans le Cofre de la fabrique.

(Signé) J. J. Perrault Ptre.

Après recherches faites, il semblerait que ce registre cité manque, ainsi que le dit coffret.

Emile Falardeau

## ETIENNE LE MOYNE D'ADONCOURT

Quels sont les historiens et les généalogistes qui se sont occupés de ce Canadien, petit-fils de Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil et de Châteauguay, et fils de Charles Le Moyne, premier baron de Longueuil?

Tanguay, (I, p. 380) dit bien que Charles II de Longueuil eût un fils prénommé *Etienne* qui naquit entre 1689 et 1700 inclusivement (où a-t-il vu cela?) mais il n'en sait pas plus.

MM. Jodoin et Vincent, dans leur *Histoire de Longueuil* répètent ce qu'a écrit Mgr Tanguay. Ils ajoutent aussi, d'après l'abbé Daniel, que la mère d'Étienne était soeur de M. le chevalier Dominique Souart d'Adoncourt (1), brigadier des armées du roi, mort en 1740, et puis qu'elle était nièce de l'abbé Gabriel Souart (2), premier curé de Notre-Dame de Montréal. Mais personne ne semble savoir ce que devint Étienne.

Un petit acte de baptême va nous indiquer que ce gentilhomme du pays atteignit un certain âge et qu'il fut officier.

\* \* \*

Extrait des registres de Notre-Dame de Montréal :

“ Ce sixième décembre mil sept cens onse a été batisé Louis né dhier, fils de pierre Rocand et de Louise laideron mariés, de cette paroisse, le parain a été monsieur Etienne de longueuil officier de la marine et la maraine Jane de St Hélène, fille de feu monsieur de St Hélène lieutenant de la marine, le père na sceu signer.

Étienne Dadoncour                      Jane de Ste Hélène  
Belmont, ptre ”

(Nota — Nous reproduisons, ci-dessus le texte du registre de “ la paroisse ” parce que celui des Archives du pa-

(1) *Histoire de Longueuil*, pp. 162-163 — Les auteurs orthographient Adoucourt et, à p. 228, Adancourt.

(2) Si l'on s'en rapporte à une note relevée par O. Lapalice dans les Documents Faillon AA.DD. vol. VI, p. 308, le père de la première baronne de Longueuil serait venu à Montréal. Voici cette note : Donatlon par M. Gabriel Souart à Elisabeth Souart, sa nièce, fille de noble homme Armand Souart, “appoticaire” ordinaire de Madame, étant de présent en ce lieu, de 250 livres tournois de rente hypothécaire. (Acte passé chez les Soeurs de la C.N.D. où Elisabeth était pensionnaire).

lais de justice est une copie de l'époque, très mal faite, où les mots et noms sont fort estropiés. Les copies fournies au greffe, au XVIIIe siècle sont presque toujours fautives.)

\* \* \*

On l'a remarqué, l'officiant inscrit dans le corps de l'acte, le nom territorial du père du parrain. Celui-ci signe du nom territorial de sa mère. En cela, il suivait une coutume fort répandue puisque nous avons les Raimbault de Simblin, les Migeon de la Gauchetière, etc.

Ce point nous paraît à peu près réglé, mais il en reste d'autres à élucider.

Par exemple: où et quand fut baptisé Etienne?

Nous avons vainement fouillé les registres de Notre-Dame, de Longueuil et de Boucherville.

Quel grade avait Etienne dans les troupes?

Sans doute, il dut mourir jeune et célibataire, mais où et quand?

Au baptême de Louis Rocand la commère est-elle Marie-Jeanne Le Moyne de Sainte-Hélène, cousine d'Etienne, née en 1688 et qui épousera en 1712, Jacques-René Gautier de Varennes?

Il y a là de la besogne pour les chercheurs que délectent les problèmes difficiles.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## LES DISPARUS

---

*Le R. P. Flavien Durocher*—Né à Saint-Antoine de Richelieu le 6 septembre 1800, du mariage d'Olivier Durocher et de Geneviève Durocher. Ordonné prêtre à Montréal le 28 septembre 1823, il entra cinq ans plus tard chez les Sulpiciens. En 1843, il se décida à demander son admission chez les Oblats. Il fut missionnaire dans l'Abitibi puis chez les Montagnais. Fondateur de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec. Décédé à Québec le 6 décembre 1876. Sa statue a été élevée à Saint-Sauveur en 1912. Le Père Durocher a composé un grand nombre d'ouvrages dans la langue des peuplades qu'il a évangélisées. Nous ignorons si ces manuscrits ont été conservés.

## LA MINIERE DE LA POINTE-DU-LAC

L'an mil sept cent quarante Les 14 et 15 7bre nous Jean Eustache Lanoullier DeBoiscler Coner Du Roy et Grand Voyer de la nouvelle france nous sommes transportés a la miniere de la pointe du Lac avec les Srs Simonnet fils et Cressé accompagnés de Maurice Dery ou lon a déjà tiré de la Miniere pour les forces de St Maurice en vertu de l'ordre de monsieur Lintendant en datte du sept de ce mois a l'effet de visiter la ditte miniere de la d. Pointe du Lac et celles deja visitées ou estant apres avoir fait lecture de la ditte ordre de monsieur l'intendant au dit Maurice dery Lequel nous auroit dit en presence des susnommés qu'il ne connoissoit pas pour le present de mine plus abondante que la ditte mine de la pointe du lac que nous avons visité d'un Bout à Lautre et qu'en chassant il auroit vu dans d'autres Contrés guerre plus esloignées du Ruisseau St Maurice que la ditte miniere plusieurs endroits ou il y a de la mine de fer dont il ne peut pas dire au juste La quantité ny la qualité de ce qu'il y a de mine n'y ayant pas fait attention et qu'il demande quinze jours pour en faire la visite et recherche ne demandant nuls salaires pour cette recherche quoyque nous luy en ayons plusieurs fois offert et meme recompense sil vouloit nous les montrer à quoy il nous a dit qu'il ne vouloit rien mais que dans Quinze jours il en feroit son raport n'exigeant rien de plus que la recompense de trois cens Livres que Mr Lyintendant luy a promis en l'année 1736. Dont et de quoy Nous avons dressé le présent procès verbal fait à la pointe Du Lac les jours et an que dessus et ont avec nous les dits des nommés cy dessus après lecture faite.

M. Dery  
Simonnet fils  
Cressé (1)

## QUESTION

A-t-on élevé un monument à la mémoire de Cavelier de La Salle au Canada? Je sais qu'il y en a deux ou trois aux États-Unis.

A. G. B.

(1) Archives de la province de Québec.

## LE "VIVE LA FRANCE" DE LOUIS FRECHETTE

La France déclara la guerre à la Prusse au milieu de juillet 1870. Nulle part, en dehors de Québec, on ne ressentit plus vivement le contre-coup des défaites de l'ancienne mère patrie; chez plusieurs les yeux s'emplissaient de larmes à la lecture des affiches annonçant les tristes nouvelles. A Saint-Roch surtout, où les cœurs "sont chauds, et les têtes ardentes", on témoigna publiquement et de façon tangible une profonde sympathie pour la France à l'occasion de ses revers. Des assemblées se tinrent pour organiser des listes de souscriptions et venir en aide aux blessés français de la guerre. Ainsi le lundi, 29 août, environ deux mille personnes remplissaient à déborder la vaste salle Jacques-Cartier. Les orateurs, Dessane, Amyot, Duquet, Buies et le docteur Deguise, exhortèrent vivement ces milliers d'auditeurs à se montrer généreux souscripteurs lorsque, de maison en maison, passeront les représentants du comité chargé de trouver les moyens de secourir nos frères en lutte contre le Teuton. L'assemblée se dispersa aux cris de "Vive la France !" et au chant de la Marseillaise (1).

Quant au fait des gens de Saint-Roch montant en foule au consulat français, où ils se seraient offerts à aller combattre au nom de notre ancienne mère patrie, et que Fréchettes a tenté d'immortaliser dans son populaire poème *Vive la France*, Chapman regarde ce fait comme controuvé et a infligé à Fréchettes le plus formel démenti. Qui des deux poètes dit vrai ? Pour en avoir le cœur net, nous sommes allé rendre visite au vétéran du journalisme à Québec, M. Nazaire Levasseur. Après les civilités d'usage, nous lui demandons s'il a connu personnellement Louis Fréchettes.

"Mais, Monsieur, nous nous tutoyions l'un l'autre.

— Alors vous connaissez sûrement son *Vive la France*; que dites-vous de l'épisode qu'il y raconte; n'est-ce pas inventé, tout imaginé ?

---

(1) *Le Journal de Québec.*

—Nullement, je suis de ceux qui ont gravi la côte d'Abraham en rangs pressés de sept ou huit hommes de front, se rendant au consulat général, rue des Carrières. Il y avait certainement plusieurs milliers de personnes aux abords de l'hôtel du consul et sur la terrasse Frontenac. Avant le départ pour la haute ville, le rendez-vous avait été fixé au marché Jacques-Cartier, où l'on était accouru en foule non seulement de Saint-Roch, mais aussi de Saint-Sauveur, plusieurs vinrent également du faubourg Saint-Jean. Le défilé se mit en branle en faisant entendre un chant de pompier que j'ai oublié; d'autres airs canadiens succédèrent, et à notre arrivée à la haute ville on chanta la Marseillaise. Voici des précisions dont vous pourrez vérifier l'exactitude: le forgeron qui "conduisait la marche", au dire de Fréchette, se nommait Louis Duquet et était frère de M. Cyrille Duquet, bijoutier, de la rue St-Jean. Comme vous demeurez dans le voisinage de ce dernier, il vous sera facile de vous rendre auprès de lui et de prendre information. Le consul portait le nom de Frédéric Gauthier; le forgeron ne fut pas seul à lui adresser la parole au nom de la foule; l'avocat Guillaume Amyot, qui depuis a été député une quinzaine d'années fit un excellent discours et prononça des paroles bien appropriées à la circonstance. Tels sont les renseignements que ma mémoire me permet de vous donner à propos d'un fait qui fut un témoignage éclatant de la profonde affection des Québécois pour leurs frères éprouvés de France, et je ne saurais trop approuver l'idée de commémorer son cinquantenaire par un article inséré dans une revue de l'importance de celle qui est reçue par tout le corps professoral de l'enseignement primaire dans la Province."

A l'issue de notre entrevue avec M. Levasseur, nos pas se dirigèrent vers l'établissement de bijouterie de M. Cyrille Duquet. Le bon vieillard nous accueillit avec une grande bienveillance et confirma entièrement ce que nous venait de dire M. Levasseur. "Après avoir composé sa pièce de vers, ajouta-t-il, le poète est venu nous en donner lecture à mon frère et à moi." La forge de Louis Duquet se trouvait sise sur la côte d'Abraham à l'endroit où se dresse actuellement l'édifice du Patronage. Le forgeron ou maréchal-ferrant Du-

quet était de haute stature et d'imposante robustesse. Le double témoignage que nous venons de produire en faveur du récit de Fréchette, de la part de personnes bien connues et de réputation intacte, ne saurait être infirmé par celui de Chapman, qui a reconnu avoir des torts envers le barde lévisien.

Le jour de notre fête nationale, 24 juin 1884, le supplément musical de la *Patrie Illustrée*, publiait la romance intitulée: *Vive la France*, dont les paroles, avons-nous dit, sont de Louis Fréchette et qui eut une grande vogue non seulement au pays, mais aussi chez les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. A Fall-River, à l'occasion du passage de François Veillot, les soeurs Grises de l'orphelinat avaient réuni leurs élèves, plus de douze cents, nous a-t-on dit, dans une vaste salle pour souhaiter la bienvenue au neveu du célèbre polémiste catholique Louis Veillot. Au programme figurait le chant de *Vive la France*, dont François Veillot fut si ému qu'il ne put retenir ses larmes et déclara qu'il en garderait un souvenir impérissable. Voici d'ailleurs le premier des trois couplets de cette romance bien connue:

Jadis la France sur nos bords  
Jeta sa semence immortelle,  
Et nous, secondant ses efforts,  
Avons fait la France nouvelle.  
O Canadiens! rallions-nous,  
Et, près du vieux drapeau, symbole d'espérance  
Ensemble crions à genoux:  
Vive la France!

Le "vieux drapeau" dont parle ici Fréchette est une expression métaphorique éminemment suggestive; selon l'antique cliché, elle nous redit:

Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux.

Elle éveille le souvenir des qualités, des vertus, de l'héroïsme et des âpres luttes couronnées de succès de nos pères: en effet, si l'auteur nous invite, au refrain, à crier "Vive la France!" dans les premiers vers des trois strophes, il résume ce que fut notre passé et dit notre espoir en l'avenir. Il fait bon entendre ce chant et celui intitulé *C'est un oiseau qui*

vient de France; ils sont de nature à resserrer davantage les liens qui nous rattachent à notre ancienne mère-patrie.

A propos des deux *Vive la France* de Fréchette et de quelques-uns de ses autres morceaux de moindre importance, d'aucuns lui ont reproché d'avoir fait plus large part dans son coeur à l'ancienne mère-patrie qu'à son propre pays. " Mon oeuvre principale, répondait-il, est la *Légende d'un peuple*; or quel est ce peuple dont j'ai magnifié l'histoire, dont je me suis efforcé d'exalter l'héroïsme, de chanter les hauts faits aux meilleurs accents de ma modeste lyre, sinon le peuple canadien-français? Et si mon *Vive la France!* a eu tant de vogue, n'est-ce pas dû à ce fait que j'ai été assez heureux de traduire avec fidélité les vrais sentiments de mes compatriotes à l'égard de nos cousins d'au delà de l'Atlantique? Autrefois dans nos campagnes, à l'arrivée d'un étranger parlant français, mais avec un accent différent du nôtre, ne le recevait-on pas le plus souvent en lui disant: " Vous venez de chez nous? " voulant exprimer par ce " chez nous " la France de nos pères? D'ailleurs l'histoire survenue à mon vieux professeur de droit romain et que j'ai racontée dans *Spes Ultima* (1) n'est pas de mon invention."

Ce vieux professeur dont parle Fréchette se nommait Auguste Aubry; l'abbé H.-R. Casgrain a écrit sa biographie, de lecture fort intéressante. Le professeur Aubry était Parisien, aussi grassement-il, et un jour, au marché de la haute-ville (Québec), où il se plaisait à aller lui-même acheter ses denrées, une vendeuse lui ayant fait remarquer qu'il n'avait pas l'accent canadien, il s'ensuivit entre eux le charmant dialogue qui suit:

- " Je suis Français, Madame.
- Français? Eh ben! Monsieur, c'est dans nos environs; Pour être Canadiens, on n'est pas des Hurons. On est tous des Français, nous aussi, que je pense!
- Je vous comprends, mais moi je suis Français de France.
- Français de France? Et nous, de quel pays est-on? Sommes-nous par hasard des Français de Boston? Il n'est pas de Français sans France, que je sache! "

---

(1) *La Légende d'un peuple.*

Le bon vieux professeur riait dans sa moustache.

— Pardonnez-moi, dit-il, vous ne saisissez pas ;  
Vous êtes née ici ; moi je suis né là-bas. ”

A cette dernière explication du professeur Aubry : “ Vous êtes née ici ; moi je suis né là-bas ”, la lumière se fait soudain dans l'esprit de la marchande, et elle croit comprendre parfaitement ce qu'on lui a dit.

Pour nous de sang français, cette conception que notre pays n'étant pas indépendant peut être considéré, au point de vue patriotique, comme faisant partie intégrante de la France, comme une prolongation de son territoire, était jadis presque universellement admise. Depuis Garneau et nos autres historiens, nous connaissons mieux les différences qui distinguent les deux groupes français et canadien-français après une séparation de plus d'un siècle et demi ; et les séjours prolongés d'un grand nombre des nôtres sur le sol français les ont mis à même de constater ces différences, qui produisaient bientôt chez presque tous la nostalgie des rives laurentiennes. Aujourd'hui si le cri “ Vive la France ! ” jaillit comme autrefois spontanément de nos coeurs, nous sentons notre âme vibrer davantage à celui de “ Vive le Canada, notre bien-aimée patrie ! ” (Lucien Serre, *Louis Fréchette, notes pour servir à la biographie d'un poète*).

---

### SAINTE-ANNE DE LA POCATIERE

---

La paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière est tout entière comprise dans le fief et seigneurie de la Pocatière concédé, le 29 octobre 1672, par l'intendant Talon, à Marie-Anne Juchereau, veuve de François Pollet de la Combe Pocatière, capitaine au régiment de Carignan. Sur Sainte-Anne de la Pocatière on peut consulter : 1° L'abbé Paradis, *Notes historiques sur la paroisse et les curés de Sainte-Anne de la Pocatière depuis les premiers établissements* (Sainte-Anne de la Pocatière (1869) ; 2° N.-E. Dionne, *Sainte-Anne de la Pocatière* (Lévis, 1898) ; 3° N.-E. Dionne, *Sainte-Anne de la Pocatière, 1672-1910* (Québec, 1910).

INVENTAIRE DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL  
DU DISTRICT JUDICIAIRE DE GASPE, DIVI-  
SION DE BONAVENTURE, CONSERVES  
A NEW-CARLISLE

—  
*Catholiques*

- St-Alexis-de-Matapédia, 1871 à 1829 inclusivement.  
St-François-d'Assise, 1904 à 1929 incl.  
St-André-de-Restigouche, 1909 à 1929 incl.  
Ste-Anne-de-Restigouche, 1842 à 1929 incl. (l'année  
1868 manque).  
St-Laurent-de-Matapédia, 1868 à 1929 incl.  
St-Jules-de-Maria, 1901 à 1929 incl.  
St-Jean-l'Evangeliste, 1869 à 1929 incl.  
Carleton, 1811 à 1929 incl.  
Maria, 1860 à 1929 incl.  
Saints-Anges-de-Caspédia, 1831 à 1929 incl. (les années  
1839 et 1860 manquent).  
St-Siméon, 1915 à 1929 incl.  
St-Alphonse-de-Caplan, 1892 à 1929 incl.  
St-Charles, 1867 à 1929 incl.  
Bonaventure, 1822 à 1929 incl.  
Paspébiac, 1826 à 1929, incl.  
Port-Daniel, 1855 à 1929 incl. (les années 1879, 1881,  
1882, 1886, 1887, 1888, 1889 manquent).  
New-Carlisle, 1888 à 1929 incl.  
St-Omer, 1889 à 1929 incl.  
St-Godfroi, 1875 à 1929 incl.  
Anse-aux-Gascons, 1912 à 1929 incl.

*Protestants*

- Presbyterian Church — New Richmond, 1847 à 1929  
incl.  
England Church — Restigouche, 1905 à 1910 incl. (l'an-  
née 1906 manque).  
Methodist Church — Escumenac, 1903 à 1909 incl.  
(l'année 1904 manque).

Presbyterian Church — Matapédia-Flatlands, 1852, 1855, 1856 et 1890, 1891, 1897 à 1900 incl., 1902 à 1914 incl. (les années 1853, 1854, 1857 à 1889 incl., 1892 à 1896 incl., 1901 manquent).

Presbyterian Church — Restigouche, 1890, 1891, 1893, 1902 à 1906 incl., 1908. (les années 1892, 1894 à 1901 incl., 1907 manquent).

Presbyterian Church — New-Carlisle, Hopetown, Port Daniel, 1830 à 1929 incl.

Presbyterian Church — Kemproad, Sellarsville, 1907 à 1929 incl.

Presbyterian Church — Escuménac, Pointe à la Garde, Oakbay Mill, 1890 à 1929 incl.

England Church — Shigewaki, Port Daniel, 1880 à 1929 incl.

England Church—New-Carlisle, Pasbebiac, Hopetown, 1841 à 1929 incl.

Brethren — Bonaventure, 1916 à 1928 incl. (l'année 1929 manque).

Brethren — New-Richmond, 1928 (l'année 1929 manque).

Brethren — New-Carlisle, 1927 et 1928 (l'année 1929 manque).

Baptist Church — Matapédia, 1929.

---

## LES DISPARUS

---

*L'abbé Stanislas-Alfred Lortie* — Né à Québec le 14 novembre 1869, du mariage de Henri Lortie et de Marie-Ursule Drolet. Ordonné prêtre à Rome par le cardinal Parocchi le 11 juin 1892, il fut fait docteur en théologie après examen subi à la Propagande en juin 1893. Professeur de philosophie puis de théologie à l'université Laval. Décédé à Curan, Ontario, le 19 août 1912. Outre son cours de philosophie en trois volumes *Elementa Philosophiae Christianae ad mentem S. Thomas Aquinatis composita*, M. l'abbé Lortie avait publié *Un compositeur typographe de Québec* (Paris, 1901) et *L'origine et le parler des Canadiens français* (Paris, 1904).

LEGISLATEURS FRANÇAIS AU MANITOBA  
DEPUIS 1870

—  
CONSEILLERS LEGISLATIFS, MINISTRES, PRÉSIDENTS DE  
L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

—  
Les trois membres du Conseil législatif, l'hon. Salomon Hamelin, l'hon. François Dauphinais et l'hon. James McKay, ont occupé leur charge jusqu'à l'abolition du Conseil, en 1876.

Sir Joseph Dubuc : Baie Saint-Paul, 1870-74; Saint-Norbert, 1874-78; solliciteur général, 8 juillet-2 décembre 1874; président de la Chambre, 1875-78; juge en chef du Manitoba, 1903-09.

Hon. Marc-A. Girard : Saint-Boniface Est, 1870-74; Saint-Boniface, 1874-78; Baie Saint-Paul, 1879-82; trésorier provincial, 1870-72; premier ministre, 8 juillet-2 décembre 1874; secrétaire provincial, 1874-75, 1879-81; ministre de l'agriculture, 1881-83.

Hon. Joseph Royal : Saint-François-Xavier Ouest, 1870-79; président de la Chambre, 1871-72; secrétaire provincial, 1872-74; ministre des travaux publics, 1874-76; solliciteur général et secrétaire provincial, 1876-78; ministre des travaux publics, 1878-79; lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, 1888-93.

Hon. Pierre Delorme : Saint-Norbert Sud, 1870-74; Saint-Norbert, 1878-79; ministre de l'agriculture, janvier-juin 1879.

Hon. Charles Nolin : Sainte-Anne 1874-79; ministre sans portefeuille 1875-78.

Hon. A.-C.-C. Larivière : Saint-Boniface, 1878-88; secrétaire provincial, 1881-83; ministre de l'agriculture, 1883-86; trésorier provincial, 1886-87.

Hon. Maxime Goulet : Saint-Vital, 1878-79; La Vérendrye, 1879-83; ministre de l'agriculture, 1880-81.

Hon. James-E.-P. Prendergast : La Vérendrye, 1885-88; Woodlands, 1888-92; Saint-Boniface, 1892-96; secrétaire provincial, 1888-89; juge en chef du Manitoba depuis 1930.

Hon. Joseph Burke : Saint-François-Xavier, 1886-88; secrétaire provincial, 1887-88.

Hon. Joseph Bernier : Saint-Boniface, 1900-03, 1907-15 et depuis 1920; secrétaire provincial, 1913-15.

Hon. Albert Préfontaine : Carillon, 1903-14, 1915-20 et depuis 1922; secrétaire provincial, 1923-27; ministre de l'agriculture, depuis 1925.

Hon. P.-A. Talbot : La Vérendrye, depuis 1915; président de la Chambre, depuis 1922.

Membres de l'Assemblée Législative :

Louis Schmidt : St-Boniface Ouest, 1870-74; Saint-François-Xavier Est, 1878-79.

Pascal Breland : Saint-François-Xavier Ouest, 1870-74.

Joseph Lemay : Saint-Norbert Nord, 1870-74; Saint-Vital, 1874-78.

André Beauchemin : St-Vital, 1870-74.

Georges Klyne : Ste-Agathe, 1870-74.

Angus McKay : Lac Manitoba, 1870-78.

Félix Chénier : Baie St-Paul, 1874-78.

Alphonse-F. Martin : Sainte-Anne, 1874-79; Morris, 1886-96.

Maxime Lépine : Saint-François-Xavier Est, 1874-78.

Joseph Taillefer : Sainte-Agathe, 1878-79; Morris, 1879-83.

Alexandre Kitson : Sainte-Agathe, 1879-83.

Patrice Breland (fils) : Saint-François-Xavier, 1879-83.

L.-A. Prud'homme : La Vérendrye, 1882-83, 1884-85.

Joseph Lecompte : Cartier, 1883-86.

Edmond-François Gigot : St-François-Xavier, 1883-86.

Edward Fairbanks : Baie St-Paul, 1883-86.

Joseph-Ernest Cyr : Sainte-Agathe, 1883-86.

Thomas Gelley : Cartier, 1886-92.

Roger Marion : Carillon, 1886-88; Saint-Boniface, 1888-92; Carillon, 1896-99.

Martin Jérôme : Carillon, 1892-96, 1899-1903.

William Lagimodière : La Vérendrye, 1888-92, 1899-1907.

Théophile Paré : La Vérendrye, 1892-99.

J.-B. Lauzon : Saint-Boniface, 1896-99; La Vérendrye, 1907-10, 1914-15.

S.-A.-D. Bertrand : Saint-Boniface, 1899-1900.

Joseph-H. Préfontaine : Assiniboia, 1903-07.

Horace Chevrier : St-Boniface, 1903-1907.

Aimé Bénard : Assiniboia, 1907-14; Iberville, 1914-

20.

Jacques Parent : Morris, 1914-20.

Joseph Hamelin : Sainte-Rose, 1914-27.

Joseph Dumas : St-Boniface, 1915-20.

Maurice Dupré : Carillon, 1920-22.

Arthur Boivin : Iberville, depuis 1922.

Joseph Lusignan : Manitou, depuis 1927.

Membres du Parlement fédéral :

Comté de Provencher : Hon. Pierre Delorme, 1872-72; Louis Riel, 1872; sir Georges-Étienne Cartier, 1872-73; Louis Riel, 1874 (expulsé des Communes, 15 avril 1874); Sir Joseph Dubuc, 1878-79; Hon. Joseph Royal, 1879-88; Hon. A.-C.-C. Larivière, 1889-1904; Joseph-Ernest Cyr, 1904-1908; A.-L. Beaubien, depuis 1921.

Membres du Sénat.

Hon. Marc-A. Girard, 1872-92; Hon. T.-A. Bernier, 1892-1908; Hon. Noé Chevrier, 1909-11; Hon. A.-C.-C. Larivière, 1911-17; Hon. Aimé Bénard, depuis 1917. (1).

## LES DISPARUS

*L'abbé Charles Trudelle* — Né à Charlesbourg le 28 janvier 1822, du mariage de Jean Trudelle et de Marie-Genève Jobin. Ordonné prêtre le 24 mars 1845. Professeur au séminaire de Québec, curé de Plessisville, curé de la Baie Saint-Paul, curé de Saint-François de la Rivière-du-Sud, curé de Saint-Michel de Bellechasse, supérieur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, aumônier de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Québec, etc, etc. Décédé à Québec le 14 juillet 1904. Auteur de *Notes sur la famille Trudelle* (1875); *Trois souvenirs* (1878); *Histoire de Charlesbourg* (1887); *Le Frère Louis* (1898).

(1) *La Liberté*, Winnipeg, Manitoba, 14 Janvier 1931.

INVENTAIRE DES REGISTRES DÉPOSÉS AU  
BUREAU DU PROTONOTAIRE POUR LE  
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS A SHER-  
BROOKE

—  
*CATHOLIQUES*

*Comté de Compton*

- Auckland, St-Isidore — 1911, 1915 à 1929.  
Auckland, St-Malo — 1884 à 1929.  
Bury, St-Raphaël — 1899, 1900, 1909 à 1929.  
Cookshire, St-Camille — 1878, 1881, 1883 à 1929.  
Compton, St-Thomas — 1855, 1856 à 1886, 1889, 1890,  
1893 à 1929.  
Clifton, Ste-Edwidge — 1874 à 1928.  
Emberton, St-Jean-Baptiste — 1883 à 1929.  
Hereford, St-Venant — 1863, 1865 à 1901, 1904, 1905,  
1907 à 1929.  
Hereford, St-Henri — 1908, 1913 à 1929.  
Johnville, Notre-Dame-de-la-Paix — 1919 à 1929.  
La Patrie, St-Pierre — 1876 à 1929.  
Lingwick, Ste-Marguerite — 1914 à 1929.  
Martinville, St-Martin — 1907 à 1929.  
Sawyerville, Notre-Dame-du-Rosaire — 1893 à 1929.  
Scotstown, St-Paul — 1889 à 1929.  
Waterville, L'Assomption — 1908 à 1929.  
Westbury, St-Louis — 1888 à 1929.

*Comté de Frontenac*

- Chesham, Notre-Dame-des-Bois — 1878 à 1929.  
Marston, St-Léon — 1893 à 1929.  
Mégantic, St-Agnès — 1886, 1887, 1901 à 1929.  
Piopolis, St-Zénon — 1884 à 1929.  
Springhill, Notre-Dame-du-Bon-Conseil — 1922 à 1929.  
Winslow, St-Romain — 1865, 1868 à 1871, 1873 à 1875,  
1877 à 1929.  
Windsor, (Stornoway), St-Alphonse — 1909 à 1929.  
Whitton, Ste-Cécile — 1889 à 1929.

*Comté de Richmond*

- Asbestos, St-Aimé — 1897 à 1929.  
Brompton, Ste-Praxède — 1872 à 1929.  
Brompton, St-François-Xavier — 1885 à 1929.  
Brompton, St-Denis — 1925 à 1929.  
Danville, Ste-Anne — 1866 à 1929.  
Melbourne, Ste-Malachie — 1915 à 1918, 1920 à 1929.  
Richmond, Ste-Bibiane — 1851 à 1872, 1874 à 1929.  
St-Claude — 1900 à 1903, 1908 à 1929.  
Stoke — St-Philémon — 1875 à 1929.  
Windsor, St-Georges — 1872 à 1929.  
Windsor, St-Philippe — 1873 à 1929.

*Comté de Sherbrooke*

- Ascot, St-Stanislas — 1875 à 1929.  
Capelton, Précieux-Sang — 1907 à 1929.  
Lennoxville, St-Antoine — 1878 à 1929.  
Orford, St-Élie — 1887 à 1929.  
Rock-Forest, St-Roch — 1872 à 1929.  
Sherbrooke, St-Michel & St-Colomban — 1834 à 1850,  
1852, 1854 à 1929.  
Sherbrooke, St-Jean-Baptiste — 1884 à 1929.  
Sherbrooke, St-Patrice — 1889 à 1929.  
Sherbrooke, Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception —  
1909 à 1929.  
Sherbrooke, Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours — 1913 à  
1929.  
Sherbrooke, Ste-Jeanne-d'Arc — 1921 à 1929.  
Sherbrooke, Ste-Thérèse-d'Avila — 1922 à 1929.  
Sherbrooke, Hospice du Sacré-Coeur — 1922 à 1929.

*Comté de Stanstead*

- Barford, St-Herménégilde — 1875 à 1929.  
Barnston, St-Wilfrid — 1903 à 1929.  
Beebe, Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus — 1925 à 1929.  
Coaticook, St-Edmond — 1868 à 1929.  
Coaticook, St-Marc — 1917 à 1928.

Coaticook, St-Jean-l'Évangéliste — 1913, 1914 à 1929.  
Dixville, St-Mathieu — 1916 à 1929.  
Fitch-Bay, St-Ephrem — 1923 à 1929.  
Hatley, (Katevale), Ste-Catherine — 1882 à 1929.  
Hatley-North, Ste-Élisabeth — 1909 à 1929.  
Magog, St-Patrice — 1861 à 1929.  
Magog, Ste-Marguerite-Marie — 1921 à 1929.  
Stanhope, Ste-Suzanne — 1876 à 1929.  
Stanstead, Sacré-Coeur — 1848 à 1929.  
Stanstead, Couvent des Ursulines — 1892 à 1928.  
Rock-Island, Notre-Dame de Merci — 1915 à 1929.

*Comté de Wolfe*

Dudswell, St-Adolphe — 1888 à 1929.  
Dudswell, St-Clément — 1922 à 1929.  
Disraéli, Ste-Luce — 1884 à 1929.  
Garthby, St-Olivier & St-Charles-Borromée — 1878, 1883  
à 1929.  
Ham-Nord, Saints-Anges — 1869 à 1877, 1879 à 1929.  
Ham-Sud, St-Joseph — 1880 à 1929.  
Ham, St-Adrien — 1887 à 1929.  
Ham, Notre-Dame-de-Lourdes — 1897, 1899, 1900 à 1929.  
St-Raymond-de-Pennaford — 1913 à 1929.  
St-Camille (Wolfe), 1868 à 1879, 1883 à 1929.  
St-Jacques-le-Majeur (Wolfe), 1909 à 1929.  
St-Gérard-Majella (Weedon) — 1906 à 1929.  
Wolfstown, St-Fortunat — 1877 à 1929.  
Wolfstown, St-Julien — 1864 à 1929.  
Wotton, St-Hippolyte — 1852 à 1929.  
Weedon, St-Janvier — 1863 à 1929.  
St-Gabriel-de-Stratford — 1857 à 1929.

*PROTESTANTS*

*Eglise Anglicane*

Asbestos — 1910, 1911.  
Ascot — 1824 à 1830, 1843 à 1845, 1863, 1864, 1871, 1872.  
Ascot Corner — 1876 à 1886.

- Barford — 1860, 1861, 1880, 1882 à 1885, 1887, 1888, 1890, 1891, 1900, 1901.
- Barnston — 1888 à 1902, 1904 à 1915.
- Brompton — 1874 à 1891, 1894, 1897.
- Bury — 1841 à 1850, 1852 à 1874, 1877, 1881 à 1895, 1898 à 1909, 1911 à 1929.
- Coaticook — 1862 à 1873, 1875 à 1929.
- Cookshire — 1866, 1867, 1869 à 1871, 1884 à 1929.
- Compton — 1840 à 1872, 1876 à 1909, 1911 à 1917, 1919 à 1929.
- Danville — 1859, 1861, 1862, 1865, 1867, 1872, 1873, 1876, 1880, 1882 à 1928.
- Dixville — 1878, 1879, 1886, 1892 à 1899, 1902 à 1910, 1915, 1918 à 1921, 1923 à 1929.
- Dudswell — 1849 à 1878, 1880 à 1890, 1894 à 1898, 1901.
- East Angus — 1885, 1889, 1892, 1893, 1895 à 1929.
- Eaton — 1823, 1832 à 1834, 1836 à 1865.
- Fitch Bay — 1894, 1896 à 1900, 1903 à 1911, 1913, 1918, 1923 à 1929.
- Georgeville — 1870, 1872 à 1895, 1902, 1903, 1912, 1914 à 1917, 1919 à 1922.
- Hereford — 1871, 1875 à 1877, 1881, 1889, 1894 à 1904.
- Hatley — 1818 à 1829, 1831 à 1874, 1876 à 1896, 1897 à 1928.
- Hatley-North — 1895, 1900, 1906 à 1917.
- Johnville — 1900 à 1929.
- Kingbury & New Rockland — 1899.
- Lake Megantic — 1926 à 1929.
- Lingwick — 1838 à 1840, 1888 à 1893, 1909.
- Lennoxville — 1827 à 1833, 1846, 1847, 1850 à 1862, 1865 à 1870, 1873 à 1880, 1881, 1882, 1928, 1929.
- Magog — 1869, 1873 à 1929.
- Marbleton — 1879, 1893, 1899, 1900, 1902 à 1929.
- Melbourne — 1844, 1846, 1847, 1849 à 1851, 1856 à 1866, 1867, 1869, 1870, 1873, 1882, 1885, 1887 à 1898, 1900 à 1906, 1908 à 1928.
- Milby — 1881 à 1885, 1888, 1894, 1899.
- Newport — 1894, 1895, 1897, 1899 à 1901, 1903, 1904.
- Orford — 1831, 1832.
- Robinson — 1886, 1896, 1897, 1910.

- Richmond — 1868, 1871, 1872, 1874 à 1884, 1886, 1887,  
1890 à 1901, 1902 à 1929.  
Randboro — 1889 à 1893, 1896, 1898.  
Sandhill & Johnville — 1894, 1895.  
Sawyerville — 1902, 1905 à 1929.  
Stanstead Plain & Beebe Plain — 1857 à 1859, 1863 à  
1869, 1873 à 1929.  
Sherbrooke — 1834 à 1842, 1846 à 1851, 1853 à 1929.  
Sherbrooke East — 1912 à 1929.  
Sherbrooke West — 1927, 1928.  
Scotstown — 1894 à 1929.  
Shipton — 1818 à 1824, 1830 à 1832, 1834 à 1843, 1845 à  
1852, 1853 à 1855, 1858, 1860, 1863, 1864, 1866, 1867  
à 1871, 1874, 1877, 1878, 1879, 1881.  
Waterville — 1856, 1859, 1875, 1890 à 1894, 1896 à 1899,  
1901 à 1929.  
Windsor — 1892, 1895, 1896, 1898 à 1929.  
Travelling Missionary — 1853, 1856 à 1862, 1866, 1867.

*Eglise Méthodiste*

- Belvidere — 1894, 1895.  
Barnston — 1842, 1860, 1861, 1863 à 1868, 1873, 1875 à  
1917, 1919, 1920.  
Beebe Plain — 1880, 1882, 1883 à 1887, 1889 à 1892, 1894  
à 1899, 1902 à 1904, 1906 à 1926.  
Baldwins Mills — 1898 à 1901.  
Birchton — 1895, 1897, 1902, 1903, 1906 à 1910, 1912 à  
1925.  
Bury — 1869, 1970, 1881, 1882, 1883, 1885 à 1891, 1894,  
1900 à 1903, 1908, 1909, 1913 à 1926.  
Coaticook — 1854 à 1856, 1862, 1869 à 1872, 1874 à 1877,  
1879 à 1912, 1914 à 1925.  
Compton — 1840, 1843, 1845 à 1857, 1860 à 1860 à 1894,  
1896 à 1925.  
Cookshire — 1882 à 1909, 1910 à 1926.  
Danville — 1861 à 1925.  
Dudswell — 1861 à 1873, 1875 à 1879, 1881 à 1886.  
East Angus — 1901 à 1909, 1910 à 1926.  
Eaton — 1852 à 1856, 1865 à 1868, 1870, 1871, 1882, 1883,  
1885, 1894, 1896, 1898 à 1901, 1904, 1905.

- Fitch Bay — 1872 à 1882.  
Georgeville — 1858, 1860, 1861, 1863 à 1865, 1867 à 1873,  
1874, 1888, 1895 à 1914.  
Hatley — 1841, 1842, 1861 à 1872, 1875 à 1926.  
Lennoxville — 1839, 1875 à 1909, 1910 à 1926.  
Magog — 1866, 1876 à 1926.  
Minton — 1896, 1898 à 1911, 1913 à 1917.  
Melbourne — 1838 à 1860, 1862 à 1864, 1867 à 1869, 1871  
à 1893, 1896, 1898, 1901, 1903.  
Marbleton — 1880, 1887 à 1889, 1893 à 1926.  
Newport — 1896 à 1903.  
Richmond — 1886 à 1890, 1893 à 1897, 1899, 1900, 1902,  
1904 à 1925.  
Robinson — 1884, 1892 à 1899, 1904 à 1907, 1910 à 1912.  
Sawyerville — 1857, 1859 à 1863, 1869, 1876, 1877, 1884,  
1886, 1887 à 1900, 1902 à 1911, 1913 à 1926.  
Sherbrooke — 1838, 1848 à 1911, 1913 à 1925.  
Stanstead — 1831 à 1926.  
Windsor — 1876 à 1898, 1900 à 1905, 1907 à 1925.

*Eglise Presbytérienne*

- Cookshire — 1897.  
Danville — 1873 à 1875, 1877 à 1880, 1883 à 1911, 1912 à  
1920, 1922 à 1927.  
East Angus — 1916, 1917.  
Eaton — 1898, 1915 à 1922.  
Gould-Lingwick — 1884 à 1887, 1900 à 1903, 1913 à 1926.  
Hampden-Milan — 1881, 1882, 1899, 1901 à 1903, 1910 à  
1929.  
Ham North — 1924 à 1926.  
Hatley — 1887, 1895, 1896.  
Kingsbury — 1884, 1885, 1887, 1889, 1890 à 1893, 1897,  
1899 à 1914, 1917 à 1921, 1923 à 1925.  
Lake Megantic — 1918 à 1926.  
Lingwick — 1849, 1851 à 1853.  
Marsboro — 1891 à 1894, 1901 à 1912, 1914 à 1922.  
Massowippi-Hillhurst — 1886, 1893 à 1919.  
Melbourne — 1843, 1850, 1853 à 1856, 1858 à 1866, 1868,  
1873 à 1887, 1893 à 1905, 1913, 1917, 1925, 1927 à 1929.

- Richmond — 1859, 1860, 1870 à 1873, 1877 à 1886, 1888, 1889, 1893 à 1895, 1897, 1898, 1900, 1901, 1903 à 1912, 1914 à 1916, 1921.  
Sawyerville — 1883, 1885, 1886 à 1899, 1901 à 1904, 1909 à 1917.  
Stornoway-Winslow — 1897 à 1906, 1912, 1917.  
Sherbrooke — 1865 à 1871, 1873 à 1929.  
Scotstown — 1889, 1899, 1908, 1909, 1912 à 1921.  
Windsor — 1887, 1893, 1895 à 1925.

*Eglise Baptiste*

- Barford — 1842, 1865, 1867 à 1869, 1875, 1876, 1878.  
Beebe Plain — 1901, 1903, 1905, 1906, 1910, 1915 à 1917, 1921 à 1923.  
Barnston — 1838 à 1841, 1843 à 1854, 1855 à 1870, 1873 à 1877, 1881, 1884 à 1886, 1889, 1890, 1897 à 1902, 1907 à 1910, 1916 à 1921.  
Coaticook — 1860, 1861, 1874 à 1880, 1882 à 1887, 1890 à 1907, 1909 à 1911, 1913 à 1917, 1919 à 1929.  
Compton — 1867 à 1871, 1873 à 1884, 1894, 1895.  
Dixville — 1877, 1879 à 1881, 1889 à 1899, 1901 à 1903, 1905 à 1907, 1910 à 1912, 1914 à 1916, 1918 à 1922, 1924 à 1926, 1928, 1929.  
Danville — 1865, 1867, 1868, 1873, 1921.  
Eaton — 1838 à 1854, 1855 à 1862, 1864 à 1868, 1870 à 1872, 1884 à 1886, 1893, 1894.  
Georgeville — 1850 à 1852, 1855 à 1862, 1864, 1867 à 1872.  
Hatley — 1842 à 1885, 1887, 1903 à 1918, 1921, 1923, 1924.  
Hatley North — 1885 à 1894, 1897 à 1904, 1907 à 1910, 1919, 1920, 1928, 1929.  
Melbourne — 1837 à 1848.  
Sawyerville — 1869, 1871, 1872, 1884 à 1892, 1895 à 1913, 1916 à 1929.  
Sherbrooke — 1850, 1872, 1888 à 1928.  
Stanstead — 1834 à 1839, 1841 à 1880.  
Shipton — 1861 à 1864, 1866, 1869 à 1872.

*Eglise Congrégationnelle*

- Ayer's Flat — 1892 à 1899, 1901 à 1926.

- Danville — 1844, 1846, 1849 à 1853, 1858, 1859, 1861, 1862, 1864, 1865, 1867, 1869, 1870, 1872 à 1877, 1879 à 1889, 1890 à 1925.
- Eaton — 1838 à 1849, 1851 à 1872, 1882 à 1892, 1895 à 1901.
- Fitch Bay — 1871 à 1876, 1878 à 1881, 1882 à 1887, 1893 à 1896, 1900, 1902, 1905, 1907 à 1911, 1915 à 1927.
- Georgeville — 1854 à 1869.
- Hatley — 1862, 1900.
- Magog — 1863.
- Melbourne — 1837, 1839 à 1849, 1853 à 1857, 1862, 1864 à 1870, 1874 à 1879, 1881, 1882, 1885 à 1897, 1899 à 1925.
- Rock Island — 1880, 1888 à 1893, 1898 à 1906, 1908 à 1923, 1924 à 1929.
- Stanstead — 1838 à 1873, 1877 à 1882, 1887, 1888, 1896 à 1899, 1901, 1903, 1904, 1905, 1907.
- Sherbrooke — 1838 à 1844, 1845 à 1848, 1851 à 1859, 1861 à 1925.
- Shipton — 1833, 1835 à 1843, 1845, 1847, 1848, 1854 à 1857, 1860, 1863, 1866, 1869.
- Waterville — 1844, 1864 à 1889, 1891 à 1926.

*Eglise Adventiste*

- Ayer's Cliff — 1884, 1886, 1887, 1889, 1890, 1894 à 1898, 1901, 1922 à 1925.
- Barford — 1866.
- Bishops Crossing — 1893 à 1895.
- Beebe Plain — 1878, 1879, 1906, 1907, 1910, 1913 à 1915, 1916 à 1921, 1925 à 1927.
- Barston — 1873, 1879 à 1887, 1894 à 1897, 1899 à 1906, 1910, 1911, 1911.
- Brookbury — 1896 à 1901.
- Coaticook — 1899, 1904, 1905, 1908, 1914.
- Dixville — 1907 à 1909, 1910, 1911.
- Danville — 1879 à 1922, 1923, 1929.
- Fitch Bay — 1869 à 1886, 1888 à 1893, 1895 à 1902, 1905, 1910 à 1913, 1914, 1916 à 1918, 1921, 1923, 1924.
- Hatley — 1899, 1900, 1902 à 1906, 1907 à 1910, 1911 à 1913, 1914 à 1921.

- Hallstream — 1900 à 1904, 1906 à 1908.  
Kingscroff — 1893 à 1898, 1905.  
Lennoxville — 1916 à 1918.  
Magog — 1919, 1926 à 1928.  
Robinson & Bury — 1888 à 1891.  
Shipton — 1857, 1858, 1860 à 1864, 1866 à 1874.  
Stanstead — 1856 à 1860, 1862, 1864 à 1868, 1872, 1877,  
1883, 1885, 1887, 1888, 1891 à 1893, 1895, 1899 à 1904,  
1909, 1912, 1915, 1916.  
Scotstown — 1892, 1894 à 1910, 1911 à 1913, 1916, 1917,  
1923.  
Way's Mills — 1885 à 1891, 1898 à 1900.

*Eglise Universaliste*

- Ascot — 1844 à 1859, 1862, 1869 à 1882.  
Derby Line — 1905 à 1907, 1910 à 1912.  
Huntingville — 1886 à 1890, 1893 à 1903, 1906 à 1918,  
1921, 1923 et n registre perpétuel de 1913 à 1925.  
Hatley North — 1896 à 1902, 1904, 1907 à 1929.  
Moe's River — 1901, 1902.

*Holiness Movement Church*

- Hatley East — 1909, 1910, 1915.  
Island Brook — 1902 à 1905, 1910.

*Salvation Army*

- Sherbrooke — 1915, 1918, 1923, 1924, 1927, 1928.

*Secrétaires-Trésoriers*

- Ascot — 1914.  
Barnston — 1910.  
Bury — 1914.  
Hatley — 1927, 1928.  
Lingwick — 1917.  
Magog — 1927.  
Sherbrooke — 1916, 1917.

*Jewish Congregation*

Sherbrooke — 1907 à 1929.

*Eglise Unie*

Asbestos — 1927, 1928.  
Ayer's Cliff — 1927, 1928, 1929.  
Beebe Plain — 1927, 1928.  
Birchton — 1926, 1927, 1928, 1929.  
Bury — 1927, 1928, 1929.  
Coaticook — 1826, 1927, 1928, 1929.  
Cookshire — 1927, 1928, 1929.  
Compton, 1926, 1927, 1928, 1929.  
Danville — 1926, 1927, 1928.  
East Angus — 1927, 1928, 1929.  
Fitch Bay — 1928, 1929.  
Hatley — 1927, 1928, 1929.  
Kingbury — 1926, 1927, 1928, 1929.  
Lennoxville — 1927, 1928, 1929.  
Lingwick — 1927, 1928.  
Lake Megantic — 1927, 1928, 1929.  
Marbleton — 1928, 1929.  
Magog — 1927, 1928, 1929.  
Melbourne — 1926, 1927, 1929.  
North Ham — 1927, 1928, 1929.  
Richmond — 1926, 1927, 1928, 1929.  
Sawyerville — 1927, 1928.  
Scotstown — 1929.  
Sherbrooke (Trinity United) — 1926, 1927, 1928, 1929.  
Sherbrooke (Plymouth United) — 1926, 1927, 1928, 1929.  
Stanstead — 1927, 1928, 1929.  
Waterville — 1927, 1928.  
Windsor — 1926, 1927, 1928, 1929.

QUESTION

Le docteur Pierre de Sales Laterrière n'a-t-il pas publié,  
aux États-Unis, une thèse médicale qui eut un certain succès?

X. X. X.

## LES TRIBUNAUX ET LES OFFICIERS DE JUSTICE DE MONTREAL SOUS LE REGIME FRANÇAIS

En classant et en indexant les archives judiciaires de Montréal, il nous a été loisible, depuis vingt ans, d'exhumer les noms des officiers de justice de 1648 à 1760. Ici et là, sur la plupart de ceux qui furent attachés à nos tribunaux, nous avons publié, isolément ou en série, des notices biographiques.

Afin de procurer aux historiens un guide méthodique, nous réunissons ici tout ce que nous avons sur le sujet, imprimé ou inédit, en une suite de tableaux d'une consultation facile.

Notre relevé se divise en quatre parties : la première comprend la justice seigneuriale; la deuxième, la première justice royale, la troisième, le tribunal de police et la quatrième, la seconde.

### I.—Justice Seigneuriale 1648-1693

Par leur acte de concession, les seigneurs de l'île de Montréal avaient droit de justice haute, moyenne et basse.

Aucun tribunal, cependant, ne semble avoir existé, en ce lieu, avant l'année 1648.

A son retour de France, en 1647, M. de Maisonneuve apportait l'ordre de commencer l'établissement effectif de Ville-Marie.

Notre gouverneur, se conformant aux instructions reçues, distribua des terres aux colons (1) et instaura un système judiciaire et civil qui fonctionna régulièrement à partir de janvier 1648 (2).

Le tribunal consistait en un juge, un procureur-fiscal et un commis au greffe et tabellionage. Jusqu'en 1663, ce dernier agissait, à la fois, comme greffier du tribunal, comme notaire, dans l'étendue de la seigneurie, puis, au besoin, comme huissier, arpenteur et secrétaire de la fabrique. (3)

(1) Massicotte, *Les premières concessions à Montréal. Mémoire de la S.R.C.* 1914, et *B.R.H.* 1928, pp. 395, 458.

(2) Massicotte, *Les actes des premiers tabellions de Montréal. Mémoire de la S.R.C.* 1915, p. 189.

(3) Jean de Saint-Père fait un exploit d'huissier le 25 sept. 1656. Benigne Basset cumula toutes les fonctions ci-dessus énumérées.

Vers le même temps, on dut faire la première élection de syndic de la communauté (1) et plus tard, on ajouta des juges de police.

Ainsi qu'on le verra ci-après, le Conseil Souverain voulut supplanter la justice seigneuriale, en 1663, et un premier tribunal royal fonctionna, pendant quelque temps, concurremment avec le tribunal seigneurial, mais il fallut l'abolir après trois ans d'existence.

La justice des seigneurs n'eut d'abord juridiction que dans l'île de Montréal, mais en 1683, le 23 février (documents judiciaires) le R. P. Raffeix, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus, ayant exposé qu'il n'y avait pas de tribunal à Laprairie et que la plus proche justice royale était à 30 lieues, c'est-à-dire aux Trois-Rivières, demanda et obtint de faire assigner les débiteurs de Laprairie devant la justice de Montréal.

Cela lui fut accordé avec la condition que les appels iraient aux Trois-Rivières.

L'accroissement de la population dans et autour de l'île de Montréal acheminait le tribunal du lieu vers une transformation. C'est ce qui se produisit en 1693, alors que, d'accord avec les Seigneurs, le roi émolit la justice seigneuriale par un édit du 15 mars et donna une juridiction et des pouvoirs plus étendus à la nouvelle justice royale.

#### *Juges, Baillis Civils et Criminels*

Les notices sur les juges ont paru dans le *B. R. H.*, de 1921, pp. 177 et suiv.

Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, 1648-1663.

Dernière sentence : 11 août 1663.

Charles d'Ailleboust, sieur des Musseaux, 1663-1677.

Dans un acte de Basset (18 nov. 1663), il porte les titres de "lieutenant de la garnison et juge de la juridiction des seigneurs".

M. de Maisonneuve avait été forcé d'abandonner ses fonctions judiciaires à cause du conflit qui venait de surgir au sujet de la justice, à Montréal (1663), entre les seigneurs et le Conseil Souverain.

---

(1) Massicotte, *Faits curieux de l'histoire de Montréal*.

Le 27 septembre 1666, après la disparition de la première justice royale, M. d'Ailleboust fut renommé par l'abbé Souart et Zacharie Dupuis, alors commandant de Montréal, l'assermenta le 25 janvier 1667. En cette année, M. d'Ailleboust se désigne : "Juge civil et criminel de la terre et seigneurie de Montréal" puis, en 1668, il prend le titre de "bailli, juge civil et criminel" (1).

M. d'Ailleboust fut remercié en 1677 et il en appela au Conseil Souverain, mais sans succès.

3.—Jean-Baptiste Migeon de Branssat, 1677-1690. Nommé le 26 août 1677, il entre en fonction le 30 septembre en prononçant une allocution, établissant une coutume que suivent ses successeurs. Il donna sa démission en 1690. (*B.R.H.* 1915, 1919, 1920, 1921, 1930)

4.—Joseph-Alexis de Fleury Deschambault, nommé au mois d'août 1690 par l'abbé Dollier de Casson, vit sa nomination confirmée, quelque temps après, par l'intendant Bochart de Champigny. Il prit possession de sa charge le 21 novembre 1690 en prononçant une allocution et en produisant tous les documents relatifs à sa nomination. Lors de l'abolition de la justice seigneuriale en 1693, il devint procureur du roi dans la nouvelle justice royale.

#### *Juges Intérimaires*

De 1648 à 1693, les juges s'absentent souvent ou se résistent et ils se font remplacer par un officier de la garnison, par un substitut du procureur fiscal, ou par un simple huissier.

En voici la liste :

Lambert Closse, 1er juin 1657.

Zacharie Dupuis, 10 septembre 1662 et 19 octobre 1663.

Jean Gervaise, 26 septembre 1673 (Basset), puis de 1674 à 1689, il occupe le siège à maintes reprises.

Mathieu Hubou des Longchamps, 28 septembre, 1677.

Jean Petit de Boismorel, huissier et substitut du procureur fiscal, 1678, 1679 et 1689.

---

(1) *B.R.H.* 1915, p. 234.

François Bailly dit Lafleur, huissier, 1681 et 1683.

Claude Mauge, février 1689, (Jug. et dél. du C. S. III, 296).

Hilaire Bourguine, greffier, notaire et procureur fiscal, 1690.

J.-B. Pottier, substitut du procureur fiscal, 1690, 1691 et 1692.

François Lory, huissier, 1691.

Pierre Cabazié, huissier, 1691.

Jean Quesneville, huissier, 1691, 1692 et 1693.

Georges Pruneau, commis greffier, 1692.

### *Procureurs Fiscaux*

Dans la justice seigneuriale, le procureur fiscal remplissait une charge équivalente à celle de procureur du roi, dans la justice royale. On trouve la définition de cette charge dans Faillon *H. de la col.* III, 360, Doutré et Lareau, *Hist. du droit*, 135 et 226, et *Jug. et délib. du C.S.* 1,808.

Les notices sur les procureurs fiscaux sont insérés dans le *B.R.H.* de 1926, pp. 393 et suiv. Aussi 1915, p. 232.

1.—Gilbert Barbier, mentionné dans un acte de Basset du 7 nov. 1657. Il occupait encore en 1662.

2.—J.-B. Le Migeon, 1663 à 1664.

3.—J.-B. Migeon de Branssat, 1667 à 1677, alors qu'il devient juge.

4.—Mathieu Hubou des Longchamps. Il commence à exercer sa charge le 3 avril 1677, bien qu'il ne soit nommé officiellement que le 26 août suivant. Il cesse de pratiquer après le 23 février 1678 et il est inhumé, le 2 novembre de la même année, à la Pointe-aux-Trembles. Il ne fut remplacé qu'en 1688.

5.—Hilaire Bourguine. Sa commission date du 9 décembre 1687 et il la présenta au tribunal le 16 suivant, alors qu'il est installé. (Reg. du bailliage). Il commence l'exercice de sa charge le 27 janvier 1688 et le 12 mai 1690, le juge Migeon de Branssat l'interdit pour outrage, rebellion et attentat à sa personne.

### *Substituts des procureurs fiscaux*

En son absence, le procureur fiscal était remplacé par un substitut et si celui-ci manquait, on recourait à un subdélégué du substitut.

Jean Gervaise. Il reçut une première commission le 7 août 1672 qui fut enregistrée le 25 octobre. Une seconde lui fut octroyée le 20 avril 1680 et enregistrée le 26. Le sieur Gervaise nous paraît cesser d'exercer sa charge en 1688.

Tanguay, I, 265, dit qu'il fut procureur fiscal, ce qui est inexact. En réalité, il occupa comme procureur fiscal fort longtemps, mais il n'eut jamais d'autre titre que celui de substitut. (Voir *B. R. H.*, 1926, p. 394).

François Bailly dit Lafleur, huissier, en février et mars 1678, 1681, 1683, 1686, 1687. Il se désigne comme suit, tour à tour : " substitut délégué de M. le procureur fiscal ", " vice-gérant de M. le substitut ", " subdélégué de M. le substitut ".

Jean Petit Boismorel. En septembre 1678, en mars 1680 et en septembre 1682.

J.-B. Pottier, notaire. Commissionné le 23 mai 1690 (Reg. du bail.) Le 5 mai 1693, le curé Rémy de Lachine porte contre Pottier une plainte pour injures et menaces à sa personne, et Pottier ne paraît plus.

Pierre Cabazié. Il remplace le substitut qui ne peut plus occuper, en mai et juin 1693.

### *Greffiers*

Les notices sur les greffiers ont été publiées dans le *B. R. H.*, de 1925, pp. 114 et suiv.

1—Jean de Saint-Père, depuis janvier 1648 à juillet 1651, ensuite du 10 avril 1655 à son assassinat, en octobre 1657.

2—Raphaël-Lambert Closse, depuis juillet à décembre 1651 et de décembre 1653 à avril 1655.

3—Nicolas Gastineau-Duplessis, depuis janvier 1652 à juillet 1653.

4—Bénigne Basset, d'octobre 1657 à octobre 1677. Il est possible que le renvoi de Basset soit dû à M. Migeon de Branssat, car ce dernier témoigne en plusieurs endroits

qu'il trouvait Basset peu soigneux. (Reg. du tabellionage, déc. 1677).

5—Claude Maugue, nommé le 23 novembre 1677, démissionne en décembre 1684.

6—Hilaire Bourguine de décembre 1684 au mois de mai 1687. Le 9 mai 1687, M. Migeon de Branssat se rend chez Bourguine pour obtenir remise des documents judiciaires. Il n'y trouve que le commis de Bourguine, M. Bouassier. Ce dernier livre la clef de l'armoire où sont les documents qui sont emportés par Adhémar et son commis Cabazié.

7—Antoine Adhémar de Saint-Martin, de mai 1687 au mois de novembre 1693, alors qu'il devient greffier de la justice royale.

*Greffiers intérimaires et commis greffiers*

Isaac Dodin, 9 juin 1665 (*B. R. H.*, 1927, p. 473, No. 900).

Jacques Bourdon, 7 décembre 1666. Il était alors sergent ou huissier. Plus tard, il sera notaire.

F. Denison, 29 juin 1668. (*B. R. H.*, 1927, p. 620, no 1342). Le 8 et le 24 septembre 1674, il est témoin dans des actes dressés par René Oudain, notaire de la seigneurie de Verchères.

François Bailly dit Lafleur, huissier, 1674, 1678 et 1680.

Pierre Cabazié, huissier, 1674 à 1678, 1680 à 1691.

Pierre Bourdeau, " praticien " est témoin le 31 mai 1685 dans un acte de Basset dressé au pied d'un autre acte qui date du 27 août 1662. Il signe fort bien.

G. Bouassier, commis au greffe, d'octobre 1686 à avril 1687.

Jean Quesneville, huissier, 26 novembre 1686, 4 octobre 1687, 4 juillet 1692.

B.-T. Bourgonnière de Hauteville, commis-greffier. Il signe: Bourgonnière, 1687, 1688, 1689, 1691, 1692. Il agit aussi comme procureur. D'après Tanguay, I. 80, ce serait lui qui devint secrétaire du gouverneur, M. de Frontenac.

E. Courbet, 3 et 4 juillet 1687.

(A?) Mesnard, clerc, 13 au 16 septembre 1687.

Julien Beaussault, commis au greffe, 1 et 6 juillet 1688.  
Tanguay, I. 35, dit qu'il demeurerait avec le curé Germain Morin, à Ste-Anne de Beaupré, en 1690. Il note, en plus, avec raison, qu'il avait une écriture remarquable.

J.-B. de Lamare, commis au greffe, d'avril 1688 à mars 1689. Il était âgé de 20 ans et demeurerait chez le greffier et notaire Antoine Adhémar.

G. Michellet, commis au greffe, de février 1689 à juillet 1692.

C. Duplessis, commis au greffe, 2 mars 1689.

Pierre Cornillier, huissier, mars 1689.

De la Faye (Antoine?) commis au greffe, novembre 1689.

Georges Pruneau, commis au greffe, mai 1690 à novembre 1693.

### *Huissiers et sergents du bailliage*

Durant la justice seigneuriale, les sergents ou huissiers sont pour la plupart immatriculés à Montréal et attachés au bailliage; il existe aussi quelques sergents royaux. Il semble que ce n'est qu'après l'établissement de la première justice royale (1663-1666) que les seigneurs nommèrent des huissiers pour leur bailliage.

Les notices sur les huissiers ont été publiées dans le *B. R. H.* de 1926, pp. 79 et suiv.

1—Le premier sergent qui figure dans les documents est Pierre Raguideau, mais comme il faisait partie de la justice royale de 1663-66, nous en parlerons dans la deuxième partie de ce travail.

2—Jacques Bourdon est "sergent de la seigneurie et isle de Montréal de l'automne de 1666 au mois d'août 1667." A cette date, il est interdit par le juge Dailleboust. Plus tard, il devint notaire royal tout en restant huissier. (Document du 22 août 1682).

E.-Z. MASSICOTTE

(A suivre)